**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**
**DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

Le mardi 19 septembre 2023, à 19 heures, les membres du Conseil du 17e arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17e arrondissement le 13 septembre 2023, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17e arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, M. MALLO, Mme MAMAN, M. MICHEL, M. PECHENARD, Mme PEREZ, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :
Mme LUBIN-NOËL au vœu V172023051

Excusés, ayant donné pouvoir :
M. DASSIE donne pouvoir à M. ZIADY
Mme DUMAS donne pouvoir à M. BERTHAULT
Mme SERFATI donne pouvoir à Mme de la MORANDIERE
Mme TOURY donne pouvoir à M. BOULARD

Excusés :
M. BOHBOT

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement, constatant que le quorum est atteint (30 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19 heures sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172023018)**
**II. Désignation du secrétaire de séance (172023016)**
**III. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 (172023017)**

**IV. Examen pour avis des projets et vœu suivant**

**V172023051** Vœu relatif à la dénomination Hervé Benessiano de la placette à l'angle de la rue Biot et de la rue des Dames
**2023 DASCO 80** Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo
**2023 DASCO 100** Transformations Olympiques - subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"
**2023 DDCT 97** Transformations Olympiques - Subventions (40 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle
**2023 DDCT 98** Transformations Olympiques – Subventions 33 790€ et conventions entre la Ville de Paris, trois associations "Sport et décrochage scolaire"
**2023 DSOL 122** Transformations Olympiques – Subvention (78 310 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage »
**2023 DDCT 61** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024
**2023 DDCT 62** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024
**2023 DDCT 63** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024
**172023019 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024**
**2023 DAC 163** Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir
**2023 DAC 445** Subventions (2 000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement
**2023 DFPE 73** Subventions (1 447 829€), avenants 1 et 2 à la Fondation des Œuvres de la Croix St Simon, pour ses deux établissements hors forfait Fuligule 16è et l'Ombelle 17è
**2023 DFPE 153** Subvention (59.500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris
**2023 DFPE 160** Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements
**2023 DSOL 81** Subventions (76 500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap
**2023 DSOL 112** Subventions (40 000 euros) et conventions ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap
**2023 DDCT 89** Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville
**2023 DJS 30** Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS
**2023 DLH 156** Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18 176 519€)
**2023 DLH 255** Réalisation, au sein du groupe « Gouvion Saint-Cyr » (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (274 726 euros)
**2023 DGGP 20** Signature de l'avenant n°1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (10e, 17e, 18e)
**2023 DVD 57** Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées
**2023 DVD 61** Parc de stationnement JOUFFROY D'ABBANS - Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement HOCHE, PORTE D'ASNIERES et JOUFFROY D'ABBANS
**2023 DAE 166** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2000 euros)

**2023 DAE 167** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2500 euros)
**2023 DAE 168** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2000 euros)
**2023 DPE 42** Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets
**2023 DAC 162** Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle
**2023 DASCO 79** Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)
**2023 DASCO 84** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)
**2023 DASCO 85** Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)
**2023 DASCO 93** Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics
**2023 DASCO 94** Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics
**2023 DASCO 95** Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

**V. Vœux**

**V172023049** Vœu relatif à la création d'une Unité équestre de la Police nationale à Paris
**V172023050** Vœu relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande Armée
**V172023052** Vœu relatif à la définition des plans de circulation durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024
**V172023053** Vœu relatif au renforcement de la réglementation sur la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts
**V172023054** Vœu relatif au renforcement des moyens matériels et humains de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières
**V172023055** Vœu relatif à l'entretien et la sécurisation des toits et façades végétalisés dans le domaine public parisien
**V172023056** Vœu relatif à la lutte contre les nuisances sonores et apaisement de l'espace public
**V172023057** Vœu relatif à la sensibilisation des Parisiens aux risques touchant le bâti ancien

**DELIBERATION N° 17-23-166**

**OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023018)**

**M. BOULARD :** Nous allons examiner 37 délibérations et 9 vœux ce soir. Le projet DAE 155 a été retiré de l'ordre du jour à la demande de la Mairie centrale. Nous allons voter l'adoption de la procédure d'urgence, puisqu'il y a eu des demandes de délibération annexées en retard. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 13 septembre 2023 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 13 septembre 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 15 septembre 2023.

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 14 septembre 2023 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-167**

**OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023016)**

**M. BOULARD :** Nous allons désigner le secrétaire de séance, Théo Michel, qui est le plus jeune. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 13 septembre 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-168**

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 (172023017)**

**M. BOULARD :** Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2023. Y a-t-il des observations ? Des remarques ? Il n'y en a pas. Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 13 septembre 2023

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 34 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-169**

**OBJET : V172023051 Vœu relatif à la dénomination Hervé Benessiano de la placette à l'angle de la rue Biot et de la rue des Dames**

**M. BOULARD :** Chers amis, cet été, nous avons appris avec émotion la disparition d'Hervé Benessiano, le 23 juillet. Tout naturellement, j'ai souhaité que nous débutions notre Conseil de rentrée par un hommage à cet ancien élu du 17e arrondissement, tour à tour adjoint au Maire de Paris en charge des industries, de la création et des métiers d'art de 1995 à 2001, premier adjoint successivement de Pierre Rémond, Françoise de Panafieu et Brigitte Kuster, maires du 17e arrondissement, conseiller régional également, et conseiller de Paris de 1995 à 2014. Hervé était un élu de proximité, engagé, passionné, généreux. Nous sommes quelques-uns ce soir à l'avoir côtoyé. Nous souhaitons dire à l'unanimité, une fois n'est pas coutume, combien il nous a marqués et combien sa bienveillance et son dévouement vont nous manquer. Pour ma part, j'ai rencontré Hervé lorsque j'avais une vingtaine d'années, et je me souviens de son caractère humaniste, chaleureux. Les années passant, Hervé a toujours répondu présent, y compris lorsque je suis devenu maire. Il m'a accompagné, discret et disponible, dans l'intérêt de l'arrondissement. J'appréciais ses conseils francs et sincères. Cet arrondissement, notre 17e, Hervé y était sincèrement attaché. Il y vivait, il y a élevé ses enfants, il y travaillait, il s'y promenait, parfois longuement. Il l'a profondément aimé. Une véritable histoire d'amour pour son 17e, pour ses Batignolles aussi, son quartier de cœur, dans lequel je souhaite graver le nom d'Hervé et, afin de lui donner la place qui lui revient – c'est l'objet du vœu que nous déposons ce soir : attribuer le nom d'Hervé Benessiano à la placette située à l'angle de la rue Biot et de la rue des Dames. Chers collègues, en mon nom, au nom des habitants du 17e arrondissement, au nom des agents de la mairie aussi, qui l'appréciaient également, au nom du Conseil d'arrondissement, je souhaite ce soir exprimer à son épouse, chère Joëlle, à ses enfants, à l'ensemble de sa famille, à ses proches, nos sincères et chaleureuses condoléances. Et afin d'honorer sa mémoire, chers amis, et de lui rendre hommage, je vous propose d'observer une minute de silence.

Permettez-moi de saluer la présence de Valérie Paparemborde, ancienne adjointe auprès de Brigitte Kuster, qui nous fait l'amitié d'être là. Merci, chère Valérie. Je vais laisser la parole à Brigitte Kuster.

**Mme KUSTER :** Madame, Monsieur le Maire. Vous venez de nous rappeler le parcours d'Hervé Benessiano, que nombreux ici ont connu. Élus, bien sûr, mais surtout habitants du 17e, ce qu'il était aussi – l'un n'allant pas sans l'autre –, tant il aimait partager, échanger avec chacun, et, bien sûr, particulièrement aux Batignolles. Combien de kilomètres aura-t-il parcourus dans ce quartier qui lui était si cher ? Combien de visages amis a-t-il croisés ? Combien d'habitants l'ont-ils interpellé ? Combien de fois, vous, sa famille, l'avez-vous attendu car retardé par un dernier échange ou une dernière demande d'un habitant ? Il répondait toujours présent. Car oui, Hervé était un homme qui aimait parler, qui aimait dialoguer, expliquer, et convaincre si besoin. C'est là, dans ses échanges quotidiens, que son engagement politique prenait tout son sens. Mais aussi, combien de réunions ? Combien de conseils de quartier tenus pour présenter et défendre l'évolution des Batignolles, son quartier ? Et combien de projets, de dossiers défendus sur le terrain et ici même, dans cette mairie, en tant que premier adjoint ? Combien de discussions dans mon bureau ou ailleurs ? Et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il a été en effet mon premier adjoint comme il l'a été auprès de Françoise de Panafieu, et nous avons si souvent bataillé ensemble avec la Mairie de Paris – j'ai en mémoire tant de combats ! Mais il y avait aussi ce que nous aimions tant tous les deux – et toi aussi maintenant, je le sais, Geoffroy, en tant que Maire –, ces sorties sur le terrain avec les services pour vérifier chaque aménagement de voirie, chaque équipement municipal dans le besoin, chaque projet, petit ou grand, et bien sûr la réalisation de ce nouveau quartier Martin Luther King pour lequel nous avons beaucoup combattu. Il y eut aussi en commun des combats politiques : les élections municipales, les élections législatives dans la 3e circonscription, alors qu'il était mon suppléant, mais il l'a aussi été avec Valérie Paparemborde, dont je salue la présence aujourd'hui. Sur toutes ces périodes, évidemment, les péripéties et les anecdotes ne manquent pas. Élus et militants ici présents s'en souviennent, et chacun aura en mémoire les siennes propres. Et je garde, pour ces moments et pour tous les autres, ce qui animait avant tout Hervé au quotidien : la notion de service et de bien commun pour tout un chacun. Hervé était un homme bienveillant, souriant, disponible et affable, avec toujours le souci des autres. C'était un homme politique ouvert aux autres, un homme de dialogue et d'engagement. Qu'il soit ici remercié chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à notre arrondissement et à ses habitants. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. La parole est à Jean-Didier Berthault.

**M. BERTHAULT :** Merci, Monsieur le Maire. Je m'associe bien évidemment à vos propos pour rappeler la carrière d'Hervé. Je m'associe aux propos de Brigitte, et je voudrais associer notre collègue Catherine Dumas, qui n'est pas là ce soir et qui m'a donné le pouvoir, parce que Catherine, Brigitte et moi sommes tous les trois élus de cette génération 2001 et nous avons connu Hervé depuis cette élection en 2001. Hervé, je pense, beaucoup ici le connaissent, aurait aussi aimé et souhaité un hommage qui soit gai. Donc j'avais deux anecdotes que je voulais partager avec vous toutes et tous. C'est beaucoup d'émotions que de voir des habitants et commerçants, bien évidemment sa famille, je vois en face de moi Joëlle, je vois Audrey, je vois François. Je voulais partager juste deux choses personnelles. Quand je me suis engagé en politique dans le 17e arrondissement, et que les premières responsabilités m'ont été confiées par les militants et par les personnalités politiques du 17e, à l'époque Bernard Pons, Pierre Rémond, c'était comme responsable politique du RPR, bien avant d'être élu, on m'a donné un conseil : « Tu sais, tu crois à la sociabilité d'une famille politique qui est importante, mais nous avons des partenaires dans cet arrondissement, des partenaires de l'UDF, de Démocratie libérale, et il faut absolument que tu rencontres Hervé Benessiano. » Et on m'avait dit : « Tu sais, Hervé Benessiano, il aurait pu être RPR. » Ça m'avait interpellé. Alors, j'ai rencontré Hervé. Et j'ai compris. J'ai compris cet attachement au territoire, cet attachement aux relations avec les personnes et la sincérité qu'il avait dans son engagement politique, parce qu'il faisait et fait partie de ceux qui se sont engagés en politique parce qu'ils aiment les gens, et parce qu'ils les aiment sincèrement. Il les aimait sincèrement, et je crois d'ailleurs que ceux qu'il n'aimait pas, c'était tout aussi sincère. Il avait cette sincérité aux tripes et il la partageait largement, il savait comment partager cette émotion et comment engager politiquement cette réflexion. C'est de ça dont je me suis souvenu le plus : cet engagement et cette anecdote que je voulais partager. Mais c'était aussi de vous dire que son action que j'ai connue dans le 17e arrondissement, le Maire l'a rappelé, Brigitte l'a rappelé, c'était aux Batignolles, ça m'a beaucoup inspiré aussi pour les responsabilités qui m'ont été confiées

une fois que j'ai été élu dans mon quartier comme délégué du Maire sur Champerret-Berthier, cette proximité avec les habitants, cette proximité de terrain. Hervé, pour ceux ici présents et qui s'en souviennent, ça commençait souvent par : « Attends ! Deux minutes. » Et on savait que ça ne serait jamais deux minutes, mais on avait envie de partager ce moment avec lui, parce qu'on savait aussi que, derrière, il y avait tant à dire et tant à échanger. Et, Joëlle, toi qui es ici en face, tu sais très bien que quand Hervé quittait cette mairie et qu'il disait : « Je suis en bas de la rue, j'arrive », on savait que ça pouvait prendre souvent plus de quelques minutes, voire quelques heures. Parce qu'il aimait parcourir cette rue des Batignolles, parce qu'il aimait ce contact avec la population, avec les gens. Il fait partie de cette génération d'élus qui a façonné notre arrondissement, qui a beaucoup apporté à cet arrondissement, à sa population, aux agents de cette mairie qui étaient très attachés à Hervé. Et je voudrais associer évidemment Pierre Bourriaud, qui aurait beaucoup à dire sur cette collaboration avec Hervé Benessiano. Tout ça pour dire que, Hervé, c'était la générosité et c'était la sincérité, et c'est vraiment ça que j'emporterai dans ma mémoire. On aura un hommage au Conseil de Paris le 3 octobre prochain. Et je crois que cet hommage, dans cette mairie du 17e à laquelle il était tant attaché, est aussi important. Merci.

**M. BOULARD :** Je vous remercie. Karim Ziady, pardon.

**M. ZIADY :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais dire un petit mot au nom de notre groupe. Évidemment, une pensée pour la famille, les amis et les proches de Monsieur Benessiano. Alors, je ne l'ai pas connu personnellement, mais j'ai eu l'occasion de le rencontrer plusieurs fois, puisque j'ai eu l'opportunité d'être l'assistant parlementaire de Madame la Députée Annick Lepetit pendant quelques années et j'ai eu l'occasion de le croiser à différents événements. Mais je tenais à dire que c'était quelqu'un, quelles que soient les divergences politiques qu'on pouvait avoir, d'extrêmement gentil, très intelligent, cultivé, toujours courtois, toujours drôle et toujours classe. Je me souviendrai aussi de ses mots à chaque fois qu'on finissait une campagne électorale, ou des petits messages et des petites attentions qu'il pouvait avoir pour les uns et les autres. Il était dentiste, et c'est pour moi aussi, dans ma mémoire, quelqu'un qui faisait l'unanimité, c'était *le* dentiste des Batignolles. Donc c'est quelqu'un dont on se souviendra.

**M. BOULARD :** Merci. Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** Merci, Monsieur le Maire. Je m'associe à cet hommage, puisque nous avons connu Benjamin et moi personnellement Hervé, qui était un homme à l'écoute. Je me souviens, quand je suis arrivé, jeune élu, c'est aussi quelqu'un qui m'a appris plein de choses. Je m'associe à cet hommage.

**M. BOULARD :** Merci. Juste pour vous informer également, comme Jean-Didier l'a rappelé, qu'un hommage solennel au Conseil de Paris aura lieu le mardi 3 octobre à 9 heures, en séance. Vous pourrez le suivre en direct ou participer à cet hommage par le Conseil de Paris, la Maire de Paris. Vous dire également qu'il y a un registre que vous pouvez remplir, qui est présenté à la sortie de cette salle et qui a été ouvert tout l'été. Il compte des témoignages particulièrement touchants de ce qu'Hervé a apporté aux habitants, aux commerçants – il y était très attaché, à ses commerçants, en tant qu'Adjoint au commerce combien il m'a guidé, j'ai une pensée pour Maité qui a été ma conseillère technique ancienne commerçante qui m'a été présentée par Hervé. Ce sont de belles rencontres et de beaux moments en lien avec le quartier. Merci pour vos mots, pour Hervé, qui va avoir une continuité, en tout cas laisser une trace dans ce quartier. Je vais donc vous proposer de voter ce vœu, cette résolution demandant qu'on puisse baptiser la placette à l'angle de la rue Biot et de la rue des Dames – une placette d'ailleurs où, et Brigitte s'en souvient, il passait beaucoup de temps. Il y a plusieurs endroits comme ça qui me rappellent Hervé. Je trouvais que c'était un beau symbole de lui donner le nom d'Hervé Benessiano. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour ce vœu à l'unanimité, qui touchera, bien évidemment, particulièrement la famille, mais aussi l'ensemble des élus et des habitants qui ont bien connu Hervé. Merci.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Paul Hatte et les élus de la majorité d'arrondissement.

Considérant que Hervé Benessiano a été adjoint au Maire de Paris en charge des métiers d'art et Premier adjoint au Maire du 17è arrondissement auprès de Pierre Rémond, Françoise de Panafieu et Brigitte Kuster ;

Considérant qu'il était une figure emblématique et attachante de tout l'arrondissement, et singulièrement dans le quartier des Batignolles, où il vivait et travaillait ;

Considérant que sa disparition a ému habitants et commerçants de l'arrondissement, et au-delà, tant il était apprécié et dévoué à ses concitoyens, notamment pour ses qualités d'écoute et de bienveillance ;

Considérant qu'au-delà de son rêve, que nous partageons, de couvrir les voies ferrées de la rue de Rome, Hervé Benessiano a contribué au développement et à l'évolution du 17è arrondissement ;

Considérant que dans son quartier de cœur, il existe une placette, qui ne porte actuellement aucun nom, et qui reflète parfaitement la personnalité d'Hervé Benessiano : conviviale et pittoresque ;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Paul Hatte et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris attribue le nom d'Hervé Benessiano à la Placette située à l'angle de la rue Biot et de la rue des Dames.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023051

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-170**

**OBJET : 2023 DASCO 80 SG – Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux dans des établissements scolaires et d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées**

**M. BOULARD :** Nous allons reprendre le fil de notre Conseil d'arrondissement avec l'examen de plusieurs projets de délibération, et ce qu'on appelle les « Transformations Olympiques », avec la DASCO 80, que je vais présenter. Il s'agit d'une convention de mise à disposition de locaux et d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération française de judo. Pour rappeler peut-être le contexte, l'Agence nationale du sport a la responsabilité du déploiement d'un plan : 5 000 terrains de sport qui accompagnent 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici à 2024. Dans ce cadre-là, chaque projet coûte environ 40 000 euros, dont 30 000 euros sont financés par l'État (75 %), et permet une mise à disposition de locaux dans les établissements scolaires pour cinq ans. Chaque structure utilisatrice pourra fixer les conditions d'utilisation. Le 17e est concerné avec le lycée Maria Deraismes et l'association Saint-Ouen Judo Jujitsu, dont le siège est à Saint-Ouen. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention d'occupation temporaire des locaux de la Ville de Paris et la convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 80

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-171**

**OBJET : 2023 DASCO SG DJS DDCT 100 Transformations Olympiques - Subventions 300 000 € et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »**

**M. BOULARD :** DASCO 100. Toujours relative aux « Transformations Olympiques », il s'agit d'une subvention à hauteur de 10 000 euros pour la compagnie de danse Keatbeck dans le 17e – pour des ateliers dispensés dans deux collèges du 19e arrondissement, mais l'association est dans le 17e – et pour le SCUF, une autre subvention à hauteur de 15 000 euros pour deux séances par semaine d'initiation aux sports olympiques et d'aide aux devoirs organisées pour nos écoles Les Épinettes et Kellner, ainsi que des séances d'initiation aux sports olympiques dédiées aux CM1 et CM2 – une centaine d'enfants concernés. C'est dans le cadre du projet « Éducation par le sport », qui s'inscrit dans le programme « Héritage » des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Je vous propose de voter pour. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 100

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-172**

**OBJET : 2023 SG DAC DDCT 97 Transformations Olympiques - Subventions (40 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec la DDCT 97, toujours dans le cadre du programme « Transformations Olympiques ». C'est une subvention dans le cadre de l'Olympiade culturelle, de 3 000 euros au SCUF pour son projet « Lire et écrire, c'est du sport » en partenariat avec les établissements scolaires. C'est un projet soutenu par l'équipe de développement local du 17e et la Mairie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver 5 conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations Olympiques » ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 97

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-173**

**OBJET : 2023 DDCT SG DASCO 98 Transformations Olympiques – Subventions 33 790€ et conventions entre la Ville de Paris et trois associations dans le cadre du projet « Sport et décrochage scolaire »**

**M. BOULARD :** La DDCT 98, toujours liée aux « Transformations Olympiques », est une série de subventions à des associations : Les Socios Solidaires, pour 20 000 euros, est une association du 18e arrondissement qui anime des séances au centre Patay, c'est un peu curieux qu'elle soit arrivée dans ce paquet de subventions sans doute une erreur, la PEP 75, pour 10 490 euros, qui délivre des activités sportives et scolaires pendant 4 jours durant les petites vacances scolaires. On a peu de précisions sur l'impact dans notre arrondissement. Enfin, l'institut El Marhomy, pour 3 000 euros, qui assure l'animation de séances au centre Pelleport dans le 20e. Donc toujours pas de rapport avec le 17e. Je vous propose un avis favorable. Peut-être que Karim Ziady a des explications sur ce fléchage de subvention qui n'impacte pas directement le 17e. Cependant nous allons voter favorablement.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver quatre conventions entre la Ville de Paris, la Préfecture de la Région Ile-de-France et trois associations (PEP75, Socios Solidaires et Institut El Marhomy) dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations Olympiques » ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 98

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-174**

**OBJET : 2023 SG DSOL 122 – Transformations Olympiques – Subvention (78 310 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage » afin de favoriser la pratique sportive et les loisirs culturels aux personnes en situation de handicap**

**M. BOULARD :** DSOL 122, toujours sur « Transformation Olympiques ». C'est une délibération qui propose de faire entrer le centre Max Rousié dans le programme « Bouge et partage », qui s'adresse aux seniors et aux personnes en situation de handicap, de janvier à juillet 2024. Il propose des cours de sport adapté – vous avez lu la délibération –, des cours de tennis, para-tennis, des séances d'improvisation théâtrale. Je vous propose un vote favorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver une convention entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et des conventions avec quatre associations (Proximsport, Comité de Tennis de Paris, US Bretons, Compagnie Au-Delà Du Quai) dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations Olympiques » ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 122

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-175**

**OBJET : 2023 DDCT 61 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen de notre séance avec le projet de délibération DDCT 61, et c'est Alix Bougeret, première adjointe et conseillère de Paris en charge des finances, qui va le présenter.

**Mme BOUGERET :** Merci, Monsieur le Maire. Les deux prochaines délibérations, en effet, cadrent les états spéciaux d'arrondissement et doivent être votées comme chaque année en amont du vote du budget de la ville de Paris. D'abord, la DDCT 61. Cette délibération fixe les conditions d'affectation des deux dotations de fonctionnement de l'état spécial d'arrondissement selon les critères définis en 2002, inchangés à ce jour. La dotation de gestion locale, d'abord, qui finance les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité. Chaque année, cette délibération cadre et fixe les règles du jeu pour l'adoption du budget, surtout la délibération qui définit les montants et les critères de répartition de la dotation d'animation locale, dont le montant a été redéfini en 2022. Cette dotation finance des interventions d'urgence en mairie et dans les équipements de proximité, les dépenses de fonctionnement des conseils de quartiers, l'animation locale et culturelle de l'arrondissement proprement dite, une dotation qui a été augmentée en 2022, passant de 2,5 euros par habitant à 3,2 euros par habitant. S'y ajoute l'affectation des fonds du Maire. La dotation d'animation locale et culturelle est donc fixée à 515 427 euros pour l'année 2024. Les détails sont évidemment précisés dans la délibération que je vous propose d'adopter.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des observations ou des prises de parole ? Non ? On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de déterminer, au titre de l'exercice 2024, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 61

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-176**

**OBJET : 2023 DDCT 62 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre investissement 2024**

**M. BOULARD :** Toujours Alix Bougeret pour la délibération DDCT 62.

**Mme BOUGERET :** Merci. Là aussi une délibération un peu technique, mais nécessaire puisqu'elle reconduit l'autorisation donnée au maire d'arrondissement d'effectuer les dépenses d'investissement en dehors des équipements de proximité inscrits à l'inventaire, c'est-à-dire sur l'espace public ou les équipements gérés par le conseil de Paris. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le livre V, titre I du Code général des Collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment les articles L. 2511-16, L. 2511-18, L. 2511-22, L. 2511 -27, L. 2511-28, L. 2511-36, L. 2511-36-1 et L. 2511-43 ;

Vu le Code de la Commande publique du 1er avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA 28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 62

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-177**

**OBJET : 2023 DDCT 63 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024**

**Et**

**DELIBERATION N° 17-23-178**

**OBJET : 172023019 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024**

**M. BOULARD :** DDCT 63, associée à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024 et la 172023019.

**Mme BOUGERET :** Deux délibérations identiques, en effet. Chaque année, nous votons la liste des équipements de proximité inscrits à l'inventaire. Et nous devons donner un avis sur la délibération de la ville et adopter une délibération propre au conseil d'arrondissement, d'où les deux délibérations. Cette délibération prévoit l'actualisation ~~la requalification~~ de certaines dénominations, souvent des simplifications, notamment vis-à-vis des usagers pour une meilleure lisibilité. À titre d'exemple, le TEP Courcelles Foot Five ex terrain de football Courcelles sera simplement appelé le TEP Courcelles, ou encore le gymnase Charles Mildé ex gymnase Saussure sera dénommé gymnase Charles Mildé, etc. D'autres sites seront ajoutés à l'inventaire, des sites de végétalisation dans l'espace public, et principalement des jardinières des rues aux écoles de la rue du Colonel-Moll, rue Dautancourt, ou encore la rue Lacaille, les jardinières du boulevard Berthier, le square Pierre Demours, l'espace canin de Courcelles, l'esplanade Porte-Maillot, et les jardinières dans le cadre de la prolongation du T3 sont ajoutés à l'inventaire, et donc à la liste des équipements de proximité, qui passe à 201 équipements. Je vous propose d'émettre un avis favorable sur ces deux délibérations.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Délibération adoptées.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose, au titre de l'exercice 2024, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 63

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 17e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge est abrogé.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-179**

**OBJET : 2023 DAC 163 Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir**

**M. BOULARD :** Toujours Alix Bougeret, au titre de la culture cette fois, avec la DAC 163.

**Mme BOUGERET :** Ce sont donc les subventions, conventions et avenants avec onze structures culturelles dans le cadre de l'« Art pour grandir », un dispositif qui permet à de nombreux jeunes parisiens et élèves de pouvoir accéder à de nombreuses pratiques culturelles – ce sont souvent des enfants qui en sont éloignés. Il s'agit donc de subventions, à titre d'exemple, au Théâtre de la Ville, au Théâtre Dunois, à l'Association de prévention du

site de la Villette, au Théâtre Paris-Villette, etc., et toutes ces structures interviennent au sein de nos établissements scolaires. Je vous propose également d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à onze structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Ville ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association La Maison Ouverte ;

Vu la convention du 30 décembre 2022 relative au soutien financier de l'association Théâtre Paris-Villette ;

Vu la convention du 2 février 2023 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

Vu la convention du 23 juin 2023 relative au soutien financier de l'association Musique Danse XXeme - Le regard du cygne ;

Vu la convention du 5 juin 2023 relative au soutien financier de l'association Les Demains qui chantent ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 163

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-180**

**OBJET : 2023 DAC 445 Subventions (2 000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement**

**M. BOULARD :** Toujours au titre de la culture, la DAC 445.

**Mme BOUGERET :** Il s'agit de la suite du vote concernant la répartition de l'enveloppe relative à l'action culturelle locale, la fameuse enveloppe dite BLOCHE. Plusieurs associations n'étaient pas encore intégrées dans le dispositif pour des raisons purement administratives. Il s'agit donc de l'Union pour le patrimoine du lycée Carnot à hauteur de 500 euros, l'association Blanc Titane à hauteur de 500 euros, ou encore le festival Paris Courts devant pour un montant de 1 000 euros. Je vous propose de rendre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations UPALYCA - Union pour le Patrimoine du Lycée Carnot, Blanc Titane et Courts Devant ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 445

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-181**

**OBJET : 2023 DFPE 73 Subventions (1 447 829 euros), avenants n° 1 et n° 2 à la fondation « Œuvre de la Croix Saint Simon » (19e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant**

**M. BOULARD :** Nous passons aux délibérations rapportées par Aline Bessis, adjointe au maire en charge des familles, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes. Au titre des familles et de la petite enfance, cinq projets de délibération, à commencer par la DFPE 73.

**Mme BESSIS :** Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Il s'agit ici de subventions d'un montant total de 1 447 829 euros et d'avenants pour la fondation « Œuvre de la Croix Saint Simon » la FOCSS pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant. L'un est situé dans le 16e arrondissement et l'autre au 16 passage Pouchet, pour une capacité globale dans les deux arrondissements de 143 places. Pour ce qui concerne l'établissement l'Ombelle, situé au 16 passage Pouchet, il est demandé une subvention globale de 833 457 euros, dont 242 310 euros pour le multi-accueil et 591 147 euros pour la crèche familiale. Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement cette demande de subvention d'un montant total de 1 447 829 euros.

**M. BOULARD :** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 9 décembre 2021 et 1er décembre 2022 par la Fondation OEuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à la fondation « OEuvre de la Croix Saint Simon » ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 73

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-182**

**OBJET : 2023 DFPE 153 – Subventions (59 500 euros) - et conventions - à cinq associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique : deux associations intervenant sur tout Paris, une association intervenant dans le 15e et sur tout Paris et deux associations intervenant dans les 14e, 15e, 16e et 19e arrondissements**

**M. BOULARD :** Toujours Aline Bessis pour la délibération DFPE 153.

**Mme BESSIS :** Merci, Monsieur le Maire. Nous proposons dans cette délibération de voter des subventions d'un montant total de 59 500 euros et des conventions pour cinq associations, pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique : deux associations intervenant sur tout Paris, une association intervenant dans le 15e et sur tout Paris, et deux associations intervenant dans les 14e, 15e, 16e et 19e arrondissements. Un appel à projets pour l'année scolaire 2022-2023 « Parentalité à l'ère du numérique » a été lancé, et les projets retenus se sont répartis entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris. Elles ont permis à des parents parisiens d'avoir accès à des ressources pour accompagner leurs enfants, quel que soit leur âge, face à l'ensemble des enjeux numériques. Pour la rentrée 2023-2024, il est proposé de retenir six projets, qui se répartissent toujours entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris. Si nous regrettons qu'il n'y ait pas encore de projet propre au 17e arrondissement, je vous propose néanmoins de voter favorablement ces subventions. Ces initiatives permettront d'aider de nombreux parents. Merci.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à six associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 153

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-183**

**OBJET : 2023 DFPE 160 : Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et règlement intérieur type proposé aux arrondissements**

**M. BOULARD :** Délibération DFPE 160, toujours Aline Bessis.

**Mme BESSIS :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit pour cette délibération de voter la généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissements, et des modifications des règlements intérieurs types proposées aux arrondissements. Je ne vais pas faire durer le suspense : dans les conditions actuelles de fonctionnement très dégradées des crèches, nous n'allons pas ajouter du travail, des réunions et des tensions supplémentaires pour le personnel qui effectue un travail remarquable. Vous le savez tous, la situation est plus que tendue dans les établissements de petite enfance, et la ville de Paris a peut-être autre chose à faire que proposer une mesure qui va encore ajouter des contraintes aux personnels. Comme on le dit, « il est urgent d'attendre ». Cette position est d'ailleurs partagée aussi bien par les arrondissements dits « de gauche » que « de droite ». Notre porte n'est pas fermée, mais pour l'instant, elle n'est pas ouverte. Les directrices et les responsables d'établissements savent qu'elles peuvent toujours frapper à notre porte et qu'elle est toujours ouverte pour tout le personnel. Et il revient d'ailleurs à chaque arrondissement de décider ou non de la création d'un conseil de parents. Je vous demande donc, chers collègues, de voter contre cette délibération, en attendant des jours meilleurs.

**M. BOULARD :** Merci. Explications de vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.2324-29 qui prévoit que la participation des familles figure parmi les dispositions du projet d'établissement des établissements de la petite enfance ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le principe de généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement, mis en place jusqu'à présent uniquement pour les établissements en régie,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DFPE 160

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-184**

**OBJET : 2023 DSOL 81 : Subventions (76 500 euros) à 12 associations, et convention ou avenant avec trois d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des délibérations par la DSOL 81, au titre du handicap. C'est toujours Alix Bessis qui nous rapporte cette délibération.

**Mme BESSIS :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit ici d'un projet de délibération concernant des subventions d'un montant de 76 500 euros à douze associations, et convention ou avenant avec trois d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des

personnes en situation de handicap et leur famille. Ces associations interviennent dans tout Paris. Par exemple, nous travaillons beaucoup avec les Papillons blancs, dans le cadre de notre conseil local sur le handicap et l'accessibilité. Plus spécifiquement, dans le 17e arrondissement, est située au 101 avenue de Clichy l'association Unafam qui a été créée en 1963. Cette association compte 15 300 familles concernées par la maladie mentale ou psychique d'un proche. La délégation de Paris regroupe 1 050 adhérents et s'appuie sur 59 bénévoles, 12 psychologues, et une salariée. L'Unafam organise, entre autres, des groupes de parole et des événements conviviaux. Elle représente également les usagers dans les instances locales : MDPH, conseils locaux de santé mentale, instances des hôpitaux psychiatriques, etc. Je me suis rendue plusieurs fois et j'ai échangé à de nombreuses reprises avec Unafam, qui fait bien évidemment partie du Conseil local du handicap et de l'accessibilité dans notre arrondissement. Cette association effectue un travail remarquable, aussi bien auprès des habitants du 17e que des autres Parisiens. L'Unafam demande une subvention à hauteur de 23 000 euros. Les subventions globales demandées sont d'un montant, je vous le rappelle, de 76 500 euros. Je pourrais d'ailleurs vous parler de toutes ces associations remarquables, mais je ne voudrais pas abuser de votre patience. Je vous demande donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 76 500 euros à 12 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 81

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-185**

**OBJET : 2023 DSOL 112 : Subventions (40 000 euros) et convention ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap**

**M. BOULARD :** Nous avons une autre délibération : la DSOL 112.

**Mme BESSIS :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de voter des subventions d'un montant de 40 000 euros, et conventions ou avenants, avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap. Dans le 17e arrondissement, nous avons la chance d'avoir l'association ASALP, Association des sports adaptés et de loisirs de Paris. Cette association fait également partie, bien sûr, de notre Conseil local du handicap et de

l'accessibilité, et participe de manière extrêmement active et aidante à notre course Courir ensemble, qui se tient pour la troisième fois cette année dans le parc Martin Luther King le samedi 7 octobre prochain dans le cadre du Forum handicap. Comme on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même, je fais la pub pour cet événement. L'ASALP est donc présente au stade Max Rousié de septembre à mi-juin pour proposer aux adhérents qui ont tous un handicap – trisomie, autisme, etc. – des activités sportives adaptées avec un professeur de sport adapté. L'association a accueilli sa marraine le 15 avril dernier, Sarah Fofana-Koutouan, championne d'athlétisme qui fait partie du SCUF du stade Max Rousié, qui est un futur site olympique. Elle demande une subvention de 8 000 euros. Je pourrais également parler des heures de l'ASALP et de tout ce que font ces merveilleuses associations, mais ce soir, je n'ai que trop abusé de votre patience. Je vous demande donc de voter favorablement cette subvention globale d'un montant de 40 000 euros. Merci.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Karine Taïeb.

**Mme TAïEB :** Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Aline Bessis. Je vais encore plus abuser du temps des élus, mais vous parlez d'un sujet majeur. Et merci à vous, chers collègues, pour tout ce que vous faites dans l'arrondissement pour ces associations. Je souhaite féliciter effectivement l'ASALP et les bénévoles, car je crois qu'il est très important de rappeler que dans les associations, ceux qui portent les associations sont justement les bénévoles. À chaque fois qu'on les a rencontrés au stade Max Rousié, c'était vraiment… Beaucoup de reconnaissance, que l'on a pour ces associations. Et je voudrais ici, en notre nom, pour notre groupe, les en féliciter. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Nous poursuivons. Nous n'avons pas voté ! Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L. 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 40 000 euros et de signer une convention ou un avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 112

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-186**

**OBJET : 2023 DDCT 89 : Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec les délibérations apportées par Hugues Charpentier, adjoint au maire en charge de la sécurité, de la prévention, de la tranquillité publique et de la politique de la ville. C'est la DDCT 89.

**M. CHARPENTIER :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'attribution de subventions à hauteur de 40 000 euros pour trois associations au titre de la politique de la ville. Parmi ces associations, il y en a deux que nous ne connaissons pas puisqu'elles n'interviennent pas dans les quartiers politique de la ville du 17e arrondissement, et une troisième association qui est la Fédération des centres sociaux. Une subvention de 30 000 euros est proposée pour cette fédération qui, ensuite, permet un soutien financier à certains centres sociaux pour le passage des examens de français pour les apprenants. Dans le 17e, il y a le centre social Cefia qui est concerné. L'année dernière, 33 personnes ont pu accéder à ce diplôme grâce au passage de cet examen. Je vous propose donc de voter favorablement, même si deux des associations ne nous concernent pas. C'est un tour de passe-passe de la ville de Paris pour faire passer des subventions sur d'autres associations, mais nous n'allons pas léser celles qui travaillent dans notre arrondissement. Je vous propose donc d'émettre un vote favorable.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 3 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 89

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-187**

**OBJET : 2023 DJS 30 Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 O.M.S.**

**M. BOULARD :** Athénaïs de la Morandière, adjointe au maire en charge du sport, de l'emploi et du développement économique, rapporte la délibération DJS, au titre du sport.

**Mme de la MORANDIÈRE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement et la signature d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec le comité et treize OMS, dont l'OMS 17e. Afin de soutenir les associations et les clubs sportifs qui participent à l'activité physique et sportive, essentielle à l'épanouissement de chacun, la ville de Paris soutient le développement de projets sportifs et éducatifs grâce à des subventions annuelles de fonctionnement. La ville de Paris signe également des conventions pluriannuelles d'objectifs pour une durée de trois ans afin de contribuer à promouvoir les disciplines sportives sur les territoires parisiens. Elle vise à agir en faveur du développement du sport vis à vis des personnes éloignées d'une pratique régulière, ainsi que dans la promotion des valeurs de tolérance et de la protection de l'environnement. L'OMS du 17e joue un rôle essentiel en lien avec la Mairie d'arrondissement dans le développement du sport de proximité, l'information

de l'offre sportive aux habitants en organisant des manifestations sportives avec des associations locales, comme Les Boucles du 17e, Le Festival des arts martiaux, Le 17e en forme olympique ou le tournoi de tennis du 17e. Ainsi, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Karim Ziady.

**M. ZIADY :** Merci, Monsieur le Maire. Je m'inscris évidemment dans les propos d'Athénaïs de la Morandière. Je voulais ajouter un petit mot et dire qu'effectivement, dans les conventions d'objectifs qui sont signées avec les OMS à Paris, on a ajouté un chapitre sur l'objectif d'arrêter l'utilisation du plastique à usage unique dans l'organisation de compétitions sportives. C'est compliqué, mais on est prêts à travailler dessus pour les accompagner. En tout cas, on sera vigilants sur ce sujet. On demande aussi à toutes les OMS de se réinventer, dans la mesure du possible, pour changer la communication, toucher de nouveaux publics, travailler avec toutes les associations sportives qui ne sont pas forcément membres et adhérentes des OMS. Et on demande également aux OMS de travailler, et c'est déjà le cas dans le 17e mais dans d'autres arrondissements… De travailler étroitement pour les futures animations qui seront proposées dans l'espace public lors de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. On aura aussi besoin que les OMS contribuent et participent. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Alors, les prochaines Boucles du 17e auront lieu le 26 novembre. Dimanche 26 novembre prochain, organisées par l'OMS, et la mairie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L - 2511 - 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 5e ; 6e ; 8e ; 9e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e ; 20e arrondissements ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021-2023) signées le 15 octobre 2021 avec 12 O.M.S. ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2022-2024) signées le 15 décembre 2022 avec l'O.M.S. 09 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de 13 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 13 O.M.S. ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 05

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 30

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-188**

**OBJET : 2023 DLH 156-1° : Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (18 176 519€) – Prêts PLS (9 308 006€) d'un programme de conventionnement, sur le groupe Clichy II : 174 avenue de Clichy, 2-4-6-8-10-12 rue Paul Bodin et 1-3-5-7-9-11 rue Paul Bodin (17e)**

**M. BOULARD :** Je passe la parole à Scévole de Livonnière, adjoint au maire en charge de l'habitat et des relations avec les bailleurs sociaux, pour deux projets de délibération : la DLH 156 pour démarrer.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. La première délibération est une délibération technique qui a pour objet le renouvellement des garanties d'emprunt et des autorisations pour les projets de SIEMP-ELOGIE sur le groupe dit « Clichy II ». Alors, en cohérence avec la délibération initiale datant de 2020, la DLH 256, qui avait été portée à l'époque par notre collègue Agnès TOURY, je vous demanderai de voter contre cette délibération qui ne concerne qu'une partie du projet qui, à l'époque, avait été refusée par la mairie d'arrondissement. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Pas d'intervention. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est rejetée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2020 DLH 256-4 du Conseil de Paris en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts PLAI, PLUS et PLS à contracter par ELOGIE-SIEMP en vue du financement d'un programme de conventionnement comportant 360 logements sociaux (108 PLAI, 144 PLUS et 108 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP, sur le groupe Clichy II : 1-3-5-7-9-11-13 et 2-4-6-8-10-12-
14, rue Paul Bodin, 1-3, rue Ernest Gouin, 2-4-6-8-10-12, rue Boulay, 1-3-5-7-9-11-13, rue Emile Level, 1-3-5-7 et 6-8, rue Cardan et 174-176-178, avenue de Clichy (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de modifier la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des seuls emprunts PLS à contracter par la société ELOGIE-SIEMP en vue du financement du programme de conventionnement comportant 360 logements sociaux (108 PLA I - 144 PLUS - 108 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP sur le groupe « Clichy II » situé 1-3-5-7-9-11-13 et 2-4-6-8-10-12-14, rue Paul Bodin, et 174-176-178, avenue de Clichy (17e) ;

Vu le contrat de prêt n°136909 entre ELOGIE-SIEMP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 1, partie intégrante de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DLH 156

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-189**

**OBJET : 2023 DLH 255 - 1 Réalisation, au sein du groupe « Gouvion Saint-Cyr » (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (274 726 euros)**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec la DLH 255, toujours Monsieur de Livonnière.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose, pour cette délibération DLH 255, d'associer tout de suite notre collègue Jean-Didier Berthault, qui a la charge du quartier Champerret-Berthier. C'est un groupe que l'on connaît bien avec Jean-Didier Berthault, qui, depuis plusieurs mois et plusieurs années, a subi quelques travaux dont le calendrier aurait pu être mis en cohérence avec ce projet-là. Les habitants, au-delà des travaux du tramway et au-delà de quelques impacts sur des réflexions, auraient pu bénéficier d'une mise en cohérence. C'est important. Et on aurait pu également évoquer les sujets de sécurité sur des équipements courants que le bailleur pourrait mettre à disposition. Cela dit, ce projet étant en ligne avec ce que nous souhaitons pour le parc social, à savoir la création d'îlots de fraîcheur qui permettent d'atténuer la vétusté des bâtiments, d'au moins réduire l'impact durant l'été et l'hiver avec quelques travaux – à hauteur de 686 000 euros pour être précis... Mais, on s'inscrit parfaitement dans ce plan-là, et donc je vous encourage à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur par Paris Habitat au sein du groupe « Gouvion Saint-Cyr » (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 255

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-190**

**OBJET : 2023 DGGP 20 Signature de l'avenant n°1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (10e, 17e, 18e)**

**M. BOULARD :** Nous passons à l'examen de la DGGP 20, présentée par Hélène Jacquemont, qui est conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des seniors, de la prévention, de l'autonomie et de l'inclusion numérique, pour un projet de délibération.

**Mme JACQUEMONT :** Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes très heureux ce soir de présenter ce projet de délibération sur le pass numérique. Il s'est un peu fait attendre et a été prolongé jusqu'à la fin de l'année. La mairie du 17e, comme vous le savez, est très engagée sur l'inclusion numérique, puisque, et c'est une raison de le rappeler, nous organisons avec les bénévoles de l'Heure Civique un atelier hebdomadaire pour accompagner les personnes

avec leur outil de prédilection sur inscription dans le hall de cette mairie. Et puis, nous avons monté avec des partenaires que je vais citer et remercier ici, le déploiement de l'opération pass numérique qui est financé par la Métropole du Grand Paris, le 17e étant un arrondissement d'expérimentation. Donc je voudrais remercier l'amicale du 228 rue de Courcelles, le centre social Cefia et le Pôle emploi Cardinet, ainsi que la mission locale de Paris avec SOS Tech et la structure Kocoya ThinkLab qui, d'une part, distribuent les pass numériques aux publics en précarité qui en ont le plus besoin et qui, par ailleurs, peuvent pour certains assurer le déploiement d'informations. Je vous remercie donc de voter favorablement cette délibération particulièrement importante, quand une grande partie de nos concitoyens sont encore en grande difficulté numérique et à l'heure où toutes les démarches administratives sont désormais dématérialisées. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération par laquelle est approuvée la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (10e, 17e, 18e) ;

Vu le projet de délibération Madame la Maire de Paris propose de signer un avenant n°1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (10e, 17e, 18e) qui prévoit la prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 de cette convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DGGP 20

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-191**

**OBJET : 2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : Subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées**

**M. BOULARD :** La parole est à Christophe Ledran, adjoint au maire en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités. Deux projets de délibération, DVD 57 pour démarrer.

**M. LEDRAN :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération concerne un plan de subventions concernant les associations qui aident à promouvoir la mobilité vélo dans le cadre du Plan vélo 2021-2026. L'objectif étant, bien sûr, en s'appuyant sur un certain nombre d'associations – il y en a 25 ici, mais il n'y en a que quelques-unes qui concernent le 17e –, d'aider à la mobilité et la transition vers le vélo, en réalisant évidemment des aménagements – ça, c'est pour la partie qui dépend de la ville –, mais aussi avec les associations en aidant à l'accompagnement, à la pratique et au développement des services pour les cyclistes, et à l'apprentissage du vélo. Au travers de ce package de subventions, il y a deux associations clairement ciblées 17e arrondissement, qui sont Séjour Sportif Solidaire, que l'on connaît mieux sous le nom de la Recyclerie sportive, et qui contribue à la promotion

active de ce sport, au développement du vélo zéro déchet, mais aussi à la sensibilisation de la population, qui organise des stages d'initiation à la réparation de vélo, mais aussi des stages de découverte du métier de réparateur cycliste, ainsi que des stages de vélo-école, et bien sûr des stages de pratique. Donc la Recyclerie sportive est un membre du Comité vélo du 17e que nous avons installé depuis le début de la mandature, bien évidemment. La deuxième association, Mieux se déplacer à bicyclette, qui est aussi membre du Comité vélo du 17e et que nous connaissons bien, est également l'association sur laquelle nous nous appuyons pour développer chaque année le succès que rencontre la Bourse aux livres dans l'école Boursault. Donc cette association Mieux se déplacer à bicyclette joue un rôle d'éducation et de conseil, notamment pour prévenir la sécurité, la prévention des accidents, la recherche et une préconisation des meilleurs équipements possibles, et bien sûr, il y a un marquage des vélos un Bicicode qui est utilisé notamment lors de la Bourse aux livres. Elle anime aussi sur le territoire du 17e des cours de vélo-école en dessous du périphérique. Je vous invite donc à voter pour cette subvention.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est voté à l'unanimité.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations 3S – Séjour Sportif Solidaire ; Accueil Goutte d'Or ; Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Association ODA Vélo Club ; Axes Pluriels ; Cocyclette ; Comité Départemental de Cyclotourisme de Paris - Codep 75 ; Cycl'Avenir ; Cyclocube ; Développement Fondation Animation Vélo Solidaire ; Entraide et Savoirs Necker-Falguiere ; Études et Chantiers Solicycle; Association d'Action d'Insertion Sociale (ANAIS) ; La Cyclofficine ; La Petite Rockette ; Le Petit Biclou ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Paillettes et Cambouis ; Pari Roller ; Régie de Quartier du 19e ; RéPAR ; Rosa-Parks Paris ; SPEALS ; SPORTS 7 et Vélo École du 20eme des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 57

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-192**

**OBJET : 2023 DVD 61 Parc de stationnement JOUFFROY D'ABBANS - Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement HOCHE, PORTE D'ASNIERES et JOUFFROY D'ABBANS**

**M. BOULARD :** On passe à la DVD 61.

**M. LEDRAN :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération, disons d'un avenant concernant un parc de stationnement. Vous vous souvenez qu'avant l'été, nous avons publié le sort de plusieurs parcs de stationnement du 17e arrondissement, une délégation de service public au mois de mai au Conseil d'arrondissement. C'est passé au Conseil de Paris au mois de juin. L'objectif étant, dans la mesure où le parc de stationnement de la rue Jouffroy d'Abbans va être associé à celui de la Porte de Champerret, et où les deux parcs de stationnement ne se trouvent pas sur les mêmes dates d'échéance, et bien, il s'agit simplement de prolonger la date d'échéance du parc de stationnement Jouffroy d'Abbans

pour la porter à la même date d'échéance que celle du parc de stationnement de Porte de Champerret pour que la nouvelle délégation de service public puisse être en phase avec nos décisions. Je vous remercie, bien évidemment, d'approuver cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021confortant le respect des principes de la République et notamment son article 1 ;

Vu la convention de concession en date du 31 août 1992 aux termes de laquelle la Ville de Paris a concédé :

1/ à la société SPS 8e, la construction et l'exploitation de la partie publique du parc HOCHECOURCELLES et l'exploitation pour une durée supplémentaire équivalente à celle du parc HOCHE-COURCELLES de la partie publique du parc HOCHE-SAINT-HONORE.

2/ à la société UNIGARAGES, la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain résidentiel JOUFFROY D'ABBANS, la construction et l'exploitation de la partie privative (garage) des parcs HOCHE-COURCELLES et PORTE D'ASNIERES et L'exploitation pour une durée supplémentaire équivalente à celle du parc HOCHECOURCELLES de la partie privative (garage) du parc HOCHE-SAINT-HONORE.

Vu la délibération 2023 DVD 58 en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023, autorisant Madame la Maire de Paris à lancer la consultation, accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet de délégation de service public pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY D'ABBANS et l'exploitation de l'ensemble (17e) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les sociétés SPS 8e et Unigarages (Groupe INDIGO) l'avenant n°1 à la convention de concession des parcs de stationnement HOCHE à Paris 8e, PORTE D'ASNIÈRES et JOUFFROY D'ABBANS à Paris 17e, pour proroger de 14 mois et 27 jours la durée de la concession du parc JOUFFROY D'ABBANS et pour intégrer les dispositions confortant le respect des principes de la République ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 61

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-193**

**OBJET : 2023 DAE 166 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par trois projets de délibération rapportés par Pierre-François Logereau, adjoint au maire en charge des commerces, de l'artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants. Trois projets de délibération qui sont identiques. Je vous propose de présenter DAE 166, DAE 167 et DAE 168.

**M. LOGEREAU :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là à nouveau de valider ce qui a été voté dans le cadre de la CRA T3, donc la Commission de règlement amiable dans le cadre des travaux du tramway. Comme je l'avais dit, j'aurais tendance à me répéter sans être en colère pour autant, mais on va donner quelques sous, quelques petits sous à nos commerçants de la Porte de Champerret qui y sont encore. Je ne peux que vous encourager à les faire travailler. C'est vraiment compliqué parce que ce sont des personnes à qui l'on donne quelques petites sommes, pour des personnes qui ont parfois perdu des dizaines voire des centaines de milliers d'euros. Et là, côté ville de Paris, il y a un mur, il n'y a rien à faire, on essaie, mais c'est fermé, il n'y a pas d'ouverture possible à la discussion, et c'est dommage. Cela étant, pour la délibération DAE 166, il s'agit d'un commerce qui s'appelle Car Partner. Il s'agit d'un parking situé au 49 boulevard Gouvion-Saint-Cyr. La CRA a donc octroyé le montant de 2 000 euros, qui se répartit entre la ville de Paris, la RATP et Enedis.

**DELIBERATION N° 17-23-194**

**OBJET : 2023 DAE 167 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 500 euros**

**M. LOGEREAU :** Je propose de présenter également la DAE 167 en même temps. Il s'agit d'un restaurant qui s'appelle Le Bistrot Goupil, situé rue Claude Debussy, qui a lui aussi beaucoup souffert. On a été sur place avec Jean-Didier, on y est également allés avec Christophe Ledran au cours des travaux. Ce sont de grandes souffrances pour ces établissements. Il a obtenu 2 500 euros.

**DELIBERATION N° 17-23-195**

**OBJET : 2023 DAE 168 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2000 euros**

**M. LOGEREAU :** Ensuite, la DAE 168, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'établissement qui se trouve boulevard Berthier, au 124. Ce restaurant chinois au nom de Thaï Chine va obtenir 2 000 euros par la CRA T3. Je vous demande, chers collègues, évidemment, afin d'aider nos amis commerçants, de voter ces délibérations.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Effectivement, ces subventions ne sont pas à la hauteur des pertes de chiffre d'affaires, notamment des deux derniers établissements que l'on connaît bien. On regrette toujours qu'Orange, la CPCU ou Eaux de Paris ne contribuent pas à l'indemnisation des entreprises, alors que ces réseaux concessionnaires ont sacrément porté un tort et un préjudice à nos commerçants de proximité. Et on peut remercier Enedis, la RATP et la ville de Paris, pour partie, d'avoir participé. Mais c'est évidemment très faible au regard des pertes de chiffres d'affaires. Y a-t-il des prises de parole concernant ces trois projets de délibération ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote pour la DAE 166 ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ;

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 10 février 2023 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021 et l'engagement de la RATP et d'ENEDIS de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 166

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**M. BOULARD :** Pour la DAE 167, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 2 juin 2023 et l'engagement de la RATP et d'ENEDIS de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 167

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**M. BOULARD :** Pour la DAE 168, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511–1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la

Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 2 juin 2023 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 168

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**M. BOULARD :** Je vous remercie. Les travaux du tramway avancent bien, et nous aurons les premiers tests, et donc le tramway qui sera en test, à partir de début octobre. Nous y étions, Brigitte Kuster, Jean-Didier Berthault et Christophe Ledran, ces derniers jours. Entre le 2 et le 15 octobre, vous pourrez admirer le passage, les premiers passages du tramway entre la Porte d'Asnières et la Porte de Villiers, lors des premiers essais techniques à une vitesse extrêmement réduite. C'est une phase de test, qui devrait mener à l'ouverture officielle du prolongement jusqu'à la Porte Dauphine en avril prochain. L'été a permis notamment d'avancer sur le secteur de la Porte Dauphine, qui a eu pas mal de retard, et globalement, sur Champerret, les axes de circulation, vous l'avez vu, sont en train de revenir et les trottoirs libérés, notamment, des barrières de chantier progressivement boulevard Berthier. Voilà, un petit point d'actualité, et on se réjouit d'arriver sur la dernière ligne droite du tramway, quatre ans après le début des travaux, car tout ça passe vite mais peut paraître très, très long pour les habitants, les riverains et les commerçants.

**DELIBERATION N° 17-23-196**

**OBJET : 2023 DPE 42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'ordre du jour, après ces trois projets de délibération, par Carline Lubin-Noel, conseillère de Paris, en charge notamment de l'économie sociale et circulaire, qui va rapporter la DPE 42.

**Mme LUBIN-NOEL :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Il s'agit d'une délibération relative à l'attribution de cinq subventions d'un montant total de 24 700 euros et de conventions avec cinq associations œuvrant pour la réduction des déchets. Concernant le 17e arrondissement, il est proposé d'attribuer au titre de l'exercice 2023 une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros à Emmaüs Défi. L'activité principale d'Emmaüs Défi est le réemploi des objets, action qui repose sur les activités de collecte, de tri, de valorisation et de vente dans leurs magasins parisiens. Et, créé en 2015, le réseau des Amistocks d'Emmaüs Défi est une communauté d'acteurs engagés qui deviennent les « petits relais » locaux de l'association Emmaüs, et contribuent ainsi à accroître l'activité du chantier d'insertion que supporte l'association Emmaüs Défi. Des commerces de proximité, espaces municipaux, associations de particuliers, réceptionnent les petits dons des habitants de leur quartier, qui seront ensuite collectés par les camions Emmaüs Défi. L'association souhaite ainsi augmenter le nombre de points de collecte Amistocks, développer les

collectes hors les murs et la sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets. Je vous propose donc, mes chers collègues, de voter favorablement cette délibération. Merci.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer cinq subventions d'un montant total de 24 700 € aux associations Les Amis du 3ème café, Epinoia, Tendance 19, Groupe SOS Solidarités, et Emmaüs Défi ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DPE 42

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-197**

**OBJET : 2023 DAC 162 SG DASCO DGJOPGE DDCT - Subventions (450 650 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons l'examen des délibérations relatives à la DAC, notamment 162. Et c'est Géraldine Rouah, adjointe en charge de l'éducation et des relations avec l'enseignement supérieur, qui va présenter ces sept projets de délibération. La DAC 162 pour démarrer.

**Mme ROUAH :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. La DAC 162 est relative aux subventions et conventions ou avenants à la convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade culturelle. Pour le 17e, il s'agit probablement du collège Mallarmé et je ne peux que vous inviter à voter pour cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation l'attribution en 2023 de subventions à diverses associations, établissements culturels et organismes pour l'implantation de résidences artistiques au sein de collèges parisiens et sollicite l'autorisation de signer les conventions et avenants correspondants ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 relative au soutien financier de l'Établissement Public de Coopération culturelle 104 Centquatre ;

Vu la convention du 13 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Cité-Théâtre ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de l'association des Concerts Pasdeloup ;

Vu la convention du 30 janvier 2023 relative au soutien financier à l'association Cinémas indépendants parisiens ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 relative au soutien financier de la société coopérative d'intérêt collectif De Rue et De Cirque (SCIC SARL) ;

Vu la convention du 2 février 2023 relative au soutien financier de l'établissement public Cité de la Musique Philharmonie de Paris ;

Vu la convention du 9 février 2023 relative au soutien financier de l'association Les Plate aux Sauvages ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de l'association Orchestre de Chambre de Paris ;

Vu la convention du 10 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association L'Etoile du Nord ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 relative au soutien financier de la SARL Théâtre du Rond-Point ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de l'association le BAL ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de la Société par Actions Simplifiée Madline « FGO Barbara et Trois Baudets » ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Maison de la Poésie ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de l'Atelier de Recherche et de Création pour l'Art Lyrique « ARCAL » ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative à la subvention pour résidence artistique de l'ensemble Les Talens Lyriques ;

Vu la convention du 10 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association International Visual Théâtre « IVT » ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association La Maison Ouverte « Théâtre Dunois » ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de l'Association Paris Audiovisuel « Maison Européenne de la Photographie » ;

Vu la convention du 10 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive (APACS)/Théâtre 13 ;

Vu la convention du 16 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Atelier de Paris – CDCN « Carolyn Carlson » ;

Vu la convention du 1 er juillet 2023 relative au soutien financier de l'association La Pop ;

Vu la convention approuvée par la délibération 2023 DAC DSOL 161 du Conseil de Paris des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 relative au soutien financier de l'association La Fabrique de la Danse ;

Vu la convention approuvée par la délibération 2023 DAC DSOL 161 du Conseil de Paris des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 relative au soutien financier de l'association La Fabrique des Petits Hasards ;

Vu la convention du 20 décembre 2022 relative au soutien financier de l'association BetonSalon ;

Vu la convention du 20 janvier 2023 relative au soutien financier de l'établissement public de la Maison des Métallos ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Théâtre Silvia Monfort ;

Vu la convention du 10 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Festival d'Automne à Paris ;

Vu la convention du 18 décembre 2022 relative au soutien financier de l'association Institut des cultures d'Islam « ICI » ;

Vu la convention du 3 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association La Place, centre culturel hip-hop ;

Vu la convention approuvée par la délibération 2023 DAC 522 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juin 2023 relative au soutien financier de l'association Les Idées Heureuses ;

Vu la convention du 10 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association Théâtre Ouvert ;

Vu la convention du 2 février 2023 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la marionnette « Le Mouffetard » ;

Vu la convention approuvée par la délibération 2023 DAC 152 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juin 2023 relative au soutien financier de l'association Atelier des artistes en exil ;

Vu la convention en date du 26 juin 2023 relative au soutien financier de l'association de l'association AD'REV ;

Vu la convention en date du 30 janvier 2023 au soutien financier de l'association de l'association Maison du Geste et de l'Image ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 162

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-198**

**OBJET : 2023 DASCO 79 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)**

**M. BOULARD :** DASCO 79, toujours Géraldine Rouah.

**Mme ROUAH :** Merci, Monsieur le Maire. La DASCO 79 est relative à des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux à l'endroit des collèges publics. Conformément au Code de l'Éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement de l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. La présente délibération propose un montant total de dotations

complémentaires de fonctionnement de l'ordre de 1 431 520 euros qui, pour couvrir notamment les dépenses supplémentaires de chauffage et d'électricité liées au contexte exceptionnel d'augmentation très importante du coût de l'énergie que nous connaissons actuellement, va aider, notamment pour le 17e, le collège Boris Vian à hauteur de 13 000 euros, le collège Pierre de Ronsard à hauteur de 10 000 euros, la Rose Blanche pour 8 000 euros et le collège Stéphane Mallarmé à hauteur de 66 000 euros. Ensuite, on parle du financement du transport vers les installations sportives, et là encore, il va s'agir pour le 17e du collège André Malraux, à qui nous proposons de verser une dotation de 15 000 euros. Les dotations serviront également à l'ouverture des classes ULIS à cette rentrée. Enfin, ont servi – on n'en a pas dans le 17e qui vont ouvrir –, et à des contrats de maintenance également : le 17e n'est pas concerné sur ces deux points. En revanche, dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT), la somme de 45 030 euros sera répartie entre 114 collèges parisiens pour financer des ressources pédagogiques. Il s'agit du dispositif Edumalin. Pour le 17e, les collèges André Malraux, Boris Vian, Pierre de Ronsard, Rose Blanche, Mallarmé, Carnot et Honoré de Balzac auront la chance de percevoir chacun la somme de 395 euros. Il y a aussi des subventions d'équipement qui sont proposées pour un montant de 57 230 euros répartis entre 7 établissements. Le 17e n'est pas concerné par ces subventions d'équipement. Et enfin, des subventions pour travaux sont proposées par la présente délibération à hauteur de 197 257 euros qui sont répartis entre 35 établissements. Pour le 17e, il s'agit de subventionner le collège Stéphane Mallarmé pour des travaux dans la chaufferie : une bride à remplacer et une tuyauterie à redresser pour 6 298 euros. Et je vous propose, chers collègues, de bien vouloir voter pour cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), de subventions d'équipement (57 230 euros), et de subventions pour travaux (197 257 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 79

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-199**

**OBJET : 2023 DASCO 84 - Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)**

**M. BOULARD :** Toujours Géraldine Rouah pour la DASCO 84.

**Mme ROUAH :** Merci. Alors, la DASCO 84 concerne les dotations initiales de fonctionnement pour 2024 à l'endroit des collèges publics autonomes. Il s'agit quand même de la modique somme de 10 757 109 euros. Là encore, conformément au Code de l'Éducation, Paris est en charge du fonctionnement des 85 collèges publics autonomes parisiens. À ce titre, elle leur attribue des dotations permettant de couvrir les dépenses pédagogiques, les dépenses de maintenance et d'entretien des locaux, ainsi que les dépenses de fluides. Le présent projet de délibération porte sur la fixation du montant des dotations de fonctionnement pour l'année 2024. Pour le 17e, il s'agira de doter André Malraux de 109 301 euros, Boris Vian de 160 626 euros, Pierre Ronsard de 128 357 euros, la Rose Blanche de 107 330 euros et Stéphane Mallarmé de 345 206 euros. Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir voter pour cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2024 (10 757 109 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 84

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-200**

**OBJET : 2023 DASCO 85 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)**

**M. BOULARD :** La DASCO 85. Toujours Géraldine Rouah.

**Mme ROUAH :** Là, il s'agit, Monsieur le Maire, de dotations initiales de fonctionnement 2024 pour les collèges publics qui sont imbriqués avec un lycée. On parle de 2 738 585 euros. Toujours en référence au Code de l'Éducation, la ville de Paris a en charge des collèges publics, dont les 29 collèges imbriqués avec un lycée. Elle leur attribue à ce titre des dotations de fonctionnement qui leur permettent de faire face à leurs dépenses pédagogiques, de fluides et d'entretien. Et les dotations de l'année 2024 doivent leurs être notifiées avant le 1er novembre 2023. Pour le 17e, il s'agit de doter le collège Carnot à hauteur de 87 097 euros et le collège Honoré de Balzac à hauteur de 165 776 euros. Je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir voter pour ces dotations.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2024 (2 738 585 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 85

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-201**

**OBJET : 2023 DASCO 93 – Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics**

**M. BOULARD :** DASCO 93, toujours Géraldine Rouah.

**Mme ROUAH :** Merci, Monsieur le Maire. Bravo ! J'ai donc perdu un pari ce soir. Alors, la DASCO 93 concerne les modalités d'attribution des dotations de la ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics. Là, on sera moins embarqués que les précédentes délibérations, puisqu'il s'agit de faire évoluer à budget constant des modalités d'attribution des dotations aux collèges sur la base d'un forfait éducatif à l'élève, qui a été conçu dans le cadre d'un groupe de travail constitué de chefs d'établissement, et selon le classement en cinq niveaux des collèges parisiens – c'est déjà un groupe de niveau qui prééxistait –, à chaque niveau correspond un montant forfaitaire. Une partie de la dotation proposée sera réservée à des projets conçus et portés par des collégiens dans la limite d'un montant fixé par délibération annuellement. Alors, mes chers collègues, sur cette délibération, je vais vous demander de voter contre. Je suis, nous sommes très réservés sur les formules de budget constant, d'équité entre les établissements, et nous appelons à la vigilance, puisque la prise en compte désormais des résultats du brevet pour calculer la dotation de chaque collège demeure floue, laisse perplexe. Est-ce qu'il s'agit d'augmenter la dotation en cas de bons résultats ? Est-ce que, à l'inverse, il s'agit d'attribuer une plus forte dotation aux établissements dont les résultats ne sont pas bons ? Ce n'est pas très clair. Puis, de toute évidence, les disparités – je ne dis pas que c'est bien – existent déjà entre les établissements du fait simplement du classement des collèges. Je vous demanderai de bien vouloir voter contre cette proposition qui nous est faite de changement des modalités de fixation de ces attributions de dotations aux collèges.

**M. BOULARD :** Merci pour cette présentation. Karim Ziady.

**M. ZIADY :** Merci, Monsieur le Maire. Je vais simplement prendre la parole pour dire qu'on votera pour cette délibération, je peux entendre effectivement qu'il y ait des critiques et des

complexités aussi dans la mise en place du nouveau dispositif, mais dans ces nouvelles modalités, dans cette délibération, on explique bien aussi qu'on prend en compte les indicateurs sociaux des familles avec l'IPS et, pour moi, c'est une mesure de justice sociale et ça rééquilibre plutôt bien. Donc on votera favorablement cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci pour cette explication de vote. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L.213.10 ;

Vu la délibération 2015 DASCO 59 G du Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1er juillet 2015 fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020 fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021-2026 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DASCO 93

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 2

**DELIBERATION N° 17-23-202**

**OBJET : 2023 DASCO 94 – Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par la DASCO 94.

**Mme ROUAH :** Merci, Monsieur le Maire. Alors, pour la DASCO 94, il s'agit des dotations de la ville de Paris pour les actions éducatives des collèges, à hauteur de 1 402 000 euros. Ce serait fou de bloquer ces dotations parce que, effectivement, on est contre le système et les nouvelles modalités, mais bien évidemment il n'y a pas de suspense on va là voter pour, même si ça paraît incohérent. Mais quand on parle de 22 700 euros pour le collège Boris Vian, 1 960 euros pour André Malraux, 11 140 euros pour Honoré de Balzac, 2 952 euros pour Pierre de Ronsard, 6 364 euros pour la Rose Blanche ou 37 732 euros pour le collège Stéphane Mallarmé, il va sans dire qu'on ne peut pas être contre ces dotations, ces modalités d'attribution sur lesquelles on reste encore assez perplexes. Je vous demanderai, mes chers collègues, de bien vouloir voter pour.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 213- 1 à L. 213- 10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93, approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 94

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-203**

**OBJET : 2023 DASCO 95 - Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par la DASCO 95.

**Mme ROUAH :** Alors, dans le même esprit que les délibérations 93 et 94, il s'agit là de doter les collèges publics parisiens de 662 347 euros pour le soutien départemental au projet éducatif des collèges publics. Il s'agit d'une dotation pour l'action éducative en complément de leur dotation de fonctionnement. Conformément à la délibération 93 que l'on vous a exposée, à compter de janvier 2024, la ville adoptera de nouvelles modalités pour le calcul de dotations pour les actions éducatives des collèges. Le présent projet de délibération porte sur les mesures transitoires pour accompagner le passage d'une gestion en année scolaire en année civile et la prise en compte des effectifs. Ainsi, pour couvrir le financement des actions éducatives pour la période de septembre à décembre 2023 et anticiper les évolutions au titre des dotations 2024, il est proposé que tous les collèges perçoivent quatre dixièmes de leur dotation habituelle, qui seront calculés sur les modalités établies par la délibération 2015, DASCO 59. Les collèges qui connaîtront une diminution de leur dotation se voient verser un complément exceptionnel de dotation afin qu'au cumul de ce versement et de leur dotation 2024, ils perçoivent une dotation équivalente à la dotation forfaitaire 2022-2023. Sur ces bases, le montant total des dotations à attribuer au titre des mesures transitoires pour les actions éducatives des collèges publics s'élève donc à 662 347 euros. Pour le 17e, il s'agit de doter André Malraux de 3 040 euros, Boris Vian de 8 200 euros, Carnot de 800 euros, Honoré de Balzac de 7 000 euros, Pierre de Ronsard de 800 euros, la Rose Blanche de 11 136 euros et Stéphane Mallarmé de 7 000 euros. Je vous demanderai, chers collègues, de bien vouloir voter pour cette délibération.

**M. BOULARD :** Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée. Je remercie Géraldine Rouah pour la présentation de ces délibérations. Nous en avons donc terminé avec l'examen des délibérations et des votes.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L.213.10 ;

Vu la délibération 2015 DASCO 59 G du Conseil de Paris des 29, 30 juin et 1er juillet 2015 fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu le projet de délibération 2023 DASCO 93, approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 95

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-204**

**OBJET : V172023049 Vœu relatif à la création d'une Unité équestre de la Police nationale à Paris**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec l'examen des vœux. Je présente le premier, le vœu 49, qui est relatif à la création d'une Unité équestre de la Police nationale à Paris. La sécurité de nos concitoyens est une préoccupation majeure et nous devons constamment explorer de nouvelles approches pour renforcer la tranquillité publique. Nous observons que, dans six départements, dont la Seine-Saint-Denis, sous la juridiction de la Préfecture de police, des unités équestres de la Police nationale ont été mises en place. Ces brigades apportent une mobilité, une visibilité considérable, renforçant l'efficacité des forces de l'ordre sur le terrain. Les chevaux, en plus d'être impressionnants, chers collègues, et de dissuader les comportements indésirables, ont un effet apaisant sur la population et renforcent la proximité avec les forces de police. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'échanger sur le sujet avec Caroline Yadan, qui en avait fait la demande pour le 18e arrondissement. Le sujet fait consensus. Nous demandons donc, avec ce vœu, que le préfet de police étudie la possibilité de créer une unité équestre de la Police nationale à Paris, et que cette unité soit déployée de manière expérimentale dans le 17e arrondissement. Je vous remercie. Y a-t-il des explications de vote ? Jean-Luc Dumesnil.

**M. DUMESNIL :** Merci. Alors, oui, effectivement, sur ce vœu, d'abord, il s'adresse au préfet de police et on va dire qu'on n'a pas d'avis particulier. Néanmoins, je tiens à attirer votre attention sur la question des chevaux, et des animaux en règle générale, sur le bien-être animal, puisqu'on peut voir et on a déjà vu, notamment dans des manifestations où il y a beaucoup de personnes, des chevaux maltraités. Donc il est important que la préfecture de police soit vigilante sur cet aspect. Néanmoins, nous donnerons un NPPV sur ce vote.

**M. BOULARD :** Merci. Je ne sais pas à quel événement vous faites référence…

**M. DUMESNIL :** Dans plusieurs manifestations. Il y a des tas de manifestations où des chevaux sont agressés. Effectivement, lorsqu'il s'agit d'assurer une surveillance dans des parcs, là, ça ne pose pas de problème. En revanche, dans les manifestations publiques, là, il peut y avoir des problèmes avec les chevaux. Et donc, je voulais le signaler et attirer votre vigilance sur ce fait.

**M. BOULARD :** Frédéric Pechenard, vous voulez réagir.

**M. PECHENARD :** Merci. Sur les unités équestres, je souhaite souligner deux choses. La première, c'est que les chevaux ne sont pas employés sur du maintien de l'ordre. Ils peuvent être employés sur du service d'ordre de type Stade de France et ont un effet particulièrement apaisant. Les chevaux de la police nationale comme ceux de la gendarmerie ne sont jamais affectés sur du maintien de l'ordre. Donc, toute l'idée que j'ai déjà entendue au Conseil régional sur le mauvais traitement, les gaz lacrymogènes, etc… tient plus du fantasme que de la réalité. Par ailleurs, la région finance les chevaux, des unités équestres des polices municipales et également de la police nationale, puisque nous finançons trois départements et sommes tout à fait prêts à financer les chevaux de la police nationale à Paris.

**M. BOULARD :** Merci pour cet éclairage. Une autre prise de parole ou explication de vote ? Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** Merci, Monsieur le Maire. En fait, c'est pour aller dans votre sens, puisque cette initiative a été reprise à l'occasion d'événements de tous types, comme des permanences ou autres à Paris. Suite à ces permanences, j'en ai parlé aux commissaires du 17e et du 18e, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, et au ministre de l'Intérieur, qui sont tous favorables. Donc nous allons évidemment rendre un avis favorable.

**M. BOULARD :** Je vous remercie. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la présence accrue des forces de l'ordre sur le terrain est un vecteur de tranquillité et de sécurité publiques ;

Considérant l'existence d'Unités équestres de la Police nationale dans 6 départements notamment, dont celle de la Seine-Saint-Denis qui dépend de la Préfecture de Police ;

Considérant que ces brigades équestres démontrent leur efficacité pour assurer l'ordre public, par leur mobilité, mais aussi leur visibilité ;

Considérant que les chevaux sont par ailleurs aussi impressionnants qu'apaisants et qu'ils ont à cet égard un effet dissuasif tout en renforçant la proximité de la population avec leurs forces de sécurité ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- Le Préfet de Police étudie la possibilité de créer une unité équestre de la police nationale à Paris et son déploiement expérimental dans le 17è arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

*Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.*

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023049

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-205**

**OBJET : V172023050 Vœu relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande Armée**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons, chers collègues, avec un vœu relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande Armée. J'associe Brigitte Kuster, qui siège au Comité Grande Armée et connaît bien ce sujet. L'avenue de la Grande Armée est un axe primordial de notre arrondissement. Les aménagements des années 1960 en ont fait une autoroute urbaine bruyante, polluante, desservant l'échangeur de la Porte Maillot. L'avenue a été pensée comme un élément de l'Axe majeur. Cette promenade plantée de 8 kilomètres a été imaginée par André Le Nôtre en 1666. La Grande Armée est un élément emblématique du patrimoine de l'arrondissement, c'est un héritage remarquable – partagé avec le 16e, du Second Empire qui la distingue des Champs-Élysées et de Neuilly sur Seine. Elle a été témoin de grands moments de notre histoire, accueillant des événements majeurs du début du siècle dernier : les premiers tours de France automobiles, aux défilés militaires. Aujourd'hui, alors que des projets d'aménagements urbains majeurs se dessinent autour de la Porte Maillot, il semble impératif de la repenser, pour l'inclure à nouveau dans la promenade plantée historique qui relie le Louvre à la Défense et la reconnecter au Bois de Boulogne. C'est pourquoi dans la suite, d'ailleurs, de la délibération adoptée en juillet 2019 par le Conseil de Paris, nous proposons que la Maire de Paris s'engage à mettre en œuvre ce projet de restructuration de l'avenue dans le cadre d'une vision globale de réaménagement de l'Axe majeur. Nous souhaitons également que des études techniques complémentaires soient menées, à l'instar de celles qui sont en cours pour les Champs-Élysées. Je vous remercie. Y a-t-il des explications de vote ? Karine Taïeb.

**Mme TAÏEB :** Merci, Monsieur le Maire. Autant, on est totalement d'accord avec les considérants historiques, patrimoniaux, esthétiques, environnementaux et une connexion des différents lieux entre eux, mais j'ai beaucoup plus de mal avec les attendus. Quand vous dites que la Maire de Paris mette en œuvre le projet de restructuration, on a l'impression que rien ne se fait. Or, on le sait tous c'est un projet mené et piloté par Emmanuel Grégoire. C'est donc sur ces bases que la Mairie du 17e travaille en connexion avec la Mairie centrale sur un sujet de cette nature. Ainsi, « mettre en œuvre », je ne comprends pas bien les mots que vous employez. Et enfin, quand vous dites dans le deuxième attendu « la Maire de Paris participe à des études techniques complémentaires », je ne comprends pas bien la formulation. En plus, il est évident qu'avant toute restructuration, on a des études techniques. Donc je ne comprends pas trop la formulation de ce vœu. Toutes et tous ici, on est d'accord avec ce projet de restructuration qui va dans le sens de ce qui est fait à la fois sur l'avenue des Champs-Élysées et sur la place de la Porte Maillot. Voilà, donc une abstention sur ce vœu.

**M. BOULARD :** Jean-Luc Dumesnil.

**M. DUMESNIL :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Effectivement, le projet est lancé. On pourrait d'ores et déjà apporter des précisions sur cet aménagement lorsque les Champs-Élysées ont été réaménagés dans les années 1990 sous la responsabilité de Jacques Chirac, pour notamment supprimer les contre-allées sur les Champs-Élysées. Et lorsqu'on voit l'état des contre-allées sur l'avenue de la Grande Armée, qui est totalement envahie de véhicules, notamment de motos, je pense qu'il sera impératif de libérer ces contre-allées de manière à les aménager et que l'avenue de la Grande Armée soit réellement dans la continuité des Champs-Élysées, une véritable promenade, et non pas comme aujourd'hui, un immense parking et une immense autoroute. Comme vous le disiez dans votre présentation, c'est vrai que cet aménagement date des années 1970, des années 1960 même. Enfin, voilà, on ne peut plus supporter aujourd'hui une autoroute urbaine comme celle-ci. Je pense qu'il faudra faire un effort important pour libérer ces contre-allées. On s'abstiendra néanmoins à cause de la formulation, mais sur l'objectif, je crois que nous sommes tous d'accord.

**M. BOULARD :** Merci. Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** Nous allons voter favorablement. Je pense que c'est dans le prolongement de ce qui avait été initié à l'époque par le Maire de Neuilly, Jean-Christophe Fromantin, pour le projet de l'Axe majeur. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Brigitte Kuster et les élus de Paris. Et cette vision globale est vraiment celle qu'il faut que l'on adopte. En effet, cet axe est quand même visible mondialement, du Louvre jusqu'à la Défense. Il faudra garder cette vision globale, et vraiment associer les acteurs privés.

**M. BOULARD :** Merci. Brigitte Kuster.

**Mme KUSTER :** Une précision. Dans le prolongement de ce que vient de rappeler Monsieur le Maire, il est vrai que ce projet s'inscrit dans la continuité d'un travail élaboré à l'époque, en effet, et initié, entre autres, évidemment pour les Champs-Élysées par Jacques Chirac, mais l'Axe majeur à l'époque par Jean-Christophe Fromantin. Il est important aujourd'hui de rappeler qu'à ce stade, et au moment des travaux réalisés Porte Maillot, ce projet par définition de l'avenue de la Grande Armée ne pouvait être mis en œuvre. Mais de projet concret et d'étude menés, il n'y en avait pas. Le Comité Porte Maillot de l'époque n'avait absolument aucun élément de réflexion sur l'aménagement de l'avenue de la Grande Armée. L'initiative qui a été évoquée par le Maire, et dont je veux ici souligner le rôle, dans le cadre de l'attractivité par des partenaires privés dans le cadre du Comité Grande Armée auquel a été associée la ville de Paris, le Comité Grande Armée est moteur, et donc impulse. Et Emmanuel Grégoire et la ville de Paris ont été associés, en effet, et informés de ces travaux. Ce vœu présenté par le Maire est majeur. Pourquoi ? Parce qu'il est particulièrement important aujourd'hui d'acter que la ville de Paris prend en compte, puisque c'est un projet qui va dépasser cette mandature, la nécessité de se prononcer sur ce qui a déjà été fait, donc des études techniques, des études avec des projets qui vont être mis en discussion auprès des habitants... Donc, ce vœu, il ne faut pas le balayer d'un revers de la main. Il est capital, car il ne fait qu'ancrer l'un des projets majeurs de la prochaine mandature.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. On va pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury et les élus de la majorité du 17e arrondissement ;

Considérant que l'avenue de la Grande Armée est la première entrée de Paris, de la Porte Maillot à l'Arc de Triomphe ;

Considérant le caractère patrimonial de cet axe majeur, par son identité singulière héritée du Second Empire, qui se distingue de celle des Champs-Élysées ou de Neuilly-sur-Seine ;

Considérant l'histoire de cette avenue qui a accueilli les plus grands événements du début du siècle (premiers tours de France automobiles, tour de France cycliste, défilés militaires...) et qui a été le lieu de grandes premières (test du premier tramway en 1888, inauguration de la première ligne de métro parisienne, démocratisation du vélo avec la création de la première piste cyclable...) ;

Considérant que l'avenue est historiquement et naturellement devenue le point de départ ou le terminus de nombreuses lignes de transports ;

Considérant que la création du boulevard périphérique et l'aménagement du rond-point de la Porte Maillot dans les années 70 ont par la même occasion créé une fracture urbaine entre le Bois de Boulogne et l'avenue de la Grande-Armée ;

Considérant la suppression en cours du rond-point et le raccordement du square Parodi à l'avenue qui amorcent un vrai changement pour cet axe ;

Considérant l'esprit de promenade qui a disparu au fil des années et qui prévaut aujourd'hui, au regard de la difficulté des piétons pour parcourir l'avenue d'un bout à l'autre ;

Considérant les grands changements et aménagements urbains opérés à la Porte Maillot et dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;

Considérant que l'avenue de la Grande Armée, au centre de l'Axe Majeur, est le seul segment à n'avoir connu aucun réaménagement depuis près d'un siècle ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury et les élus de la majorité du 17e arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris mette en œuvre le projet de restructuration de l'avenue de la Grande Armée pour une ville durable, inclusive et désirable, adaptée aux grands enjeux du 21e siècle et dans cette cohérence globale de restructuration de l'axe Majeur, afin de :
    - recréer la promenade plantée historique entre le Louvre et La Défense

- reconnecter l'avenue et le Bois de Boulogne
- développer un temple des nouvelles mobilités.

- La Maire de Paris participe à des études techniques complémentaires à l'instar de celles qui sont en cours pour l'avenue des Champs-Elysées.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023050

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

**DELIBERATION N° 17-23-206**

**OBJET : V172023052 Vœu relatif à la définition des plans de circulation durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024**

**M. BOULARD :** Nous passons à l'examen du vœu 52, qui est présenté par Christophe Ledran.

**M. LEDRAN :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu porté par Monsieur le Maire et l'équipe municipale, relatif à la définition des plans de circulation durant les Jeux olympiques et paralympiques. Donc, il faut savoir qu'actuellement, les périmètres de ces plans de circulation sont en cours de finalisation par la préfecture de police. Ces mêmes services de la préfecture en lien avec ceux de la ville de Paris et le Comité d'organisation des JOP de Paris 2024 vont travailler ensemble dans les semaines à venir sur l'impact des contraintes de circulation qui vont découler de ces plans de circulation. Il faut savoir que, dans l'automne, nous sont annoncées des organisations de réunions entre les élus, les entreprises et le grand public afin de nous présenter ces aspects de contraintes de circulation que nous connaîtrons l'été prochain. Il est même envisagé que les professionnels puissent accéder quotidiennement à l'information via des cartes de circulation mises en ligne. Donc, dans ce cadre-là, nous formulons le vœu que la Maire de paris, le Préfet de police et le Comité d'organisation des Jeux olympiques associent les maires d'arrondissement aux processus de définition des périmètres de circulation durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et les informent en amont de leurs décisions publiques. Merci.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Pas d'explications de vote ? Merci, Karim.

**M. ZIADY :** Merci, Monsieur le Maire. Pour notre groupe, on votera favorablement le vœu si le vœu s'adresse uniquement au Préfet de police, parce qu'en fait, c'est le Préfet de police... Il applique ce que dit le ministère de l'Intérieur, mais c'est le Préfet de police qui a décidé, en tout cas sur ces sujets-là très précisément, d'avoir la main entièrement sur les périmètres de circulation. J'ai eu une conversation hier avec le Maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, qui me posait exactement cette même question et qui ne comprenait pas pourquoi ça allait être uniquement le Préfet de police qui allait donner son avis sur les périmètres de circulation pendant les jeux olympiques. Sachez, en tout cas, que le cabinet de la Maire, le cabinet de Pierre RABADAN ont aussi interrogé le Préfet de police et le Comité d'organisation pour savoir pourquoi à ce stade – on est quand même mi-septembre – aucune mairie d'arrondissement et la Mairie centrale ne sont informées de comment vont se passer les Jeux olympiques et comment les règles seront appliquées justement en matière de circulation. C'est une demande qui a été faite et qui émane de la Mairie de Paris et je pense qu'elle le rappellera lors de notre prochain conseil.

**M. BOULARD :** Merci. Une autre explication de vote ? Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** On votera favorablement.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Effectivement, j'en avais parlé avec la Maire de Paris en janvier dernier, lors d'une réunion avec plusieurs maires d'arrondissement. Elle m'avait indiqué qu'elle pensait avoir des éléments de la Préfecture de police, c'est bien au Préfet que ça s'adresse. C'est lui et le ministre de l'Intérieur qui ont la responsabilité de la sécurité lors des Jeux olympiques, avec différents acteurs selon les lieux qui sont responsables. On attendait les éléments en juin, mais on ne les a pas eus en juin. On est maintenant en septembre, et il est nécessaire qu'on puisse maintenant avoir ces informations. Je ne doute pas que le Préfet nous communiquera en séance du Conseil de Paris les éléments de nature à associer les maires d'arrondissement aussi à ces plans de circulation qui auront évidemment un impact sur la vie quotidienne de ceux qui vivent à Paris, de ceux qui y travaillent et de ceux qui s'y déplacent pendant les Jeux olympiques. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que les périmètres portant sur l'ensemble des sites olympiques et des épreuves sur routes sont en cours de finalisation par la Préfecture de Police ;

Considérant que les services de la Préfecture de Police, avec ceux de la Ville de Paris et du Comité d'organisation Paris 2024, vont travailler dans les semaines à venir sur l'impact des contraintes de circulation en découlant ;

Considérant qu'il est prévu d'organiser des réunions avec les élus, les entreprises et le grand public durant l'automne, afin de les informer de ces aspects de circulation actuellement à l'étude ;

Considérant qu'il est également envisagé, pour les professionnels, de mettre en ligne quotidiennement les cartes de circulation ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris, le Préfet de Police et le Comité d'organisation associent les maires d'arrondissement au processus de définition des périmètres de circulation durant les JOP 2024 et les informe en amont de leur diffusion publique.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023052

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-207**

**OBJET : V172023053 Vœu relatif au renforcement de la réglementation sur la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec le vœu 53, qui est présenté par Alix Bougeret.

**Mme BOUGERET :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu relatif à la réglementation sur la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts. La réglementation dans les

parcs, jardins et espaces verts de la ville Paris prévoit la circulation d'engins non motorisés et d'engins à propulsion humaine, on parle clairement de rollers, de vélos, de planches à roulettes et de trottinettes. Ils sont autorisés dans les pistes, allées, circuits et promenades aménagés à cet effet et signalés comme tels. Il est ajouté dans le même règlement que dans les autres allées, les cycles et les autres engins précités – je vous épargne la liste – doivent être tenus à la main, excepté pour les enfants jusqu'à 8 ans. Les agents publics, s'il y en a, sont évidemment habilités à faire appliquer cette réglementation et à faire mettre le pied à terre chaque fois que la réglementation n'est pas appliquée et que la vitesse n'est pas adaptée. C'est un vœu pragmatique face à la fréquentation accrue dans nos espaces verts, et notamment dans le parc Martin Luther King, puisqu'il n'y a pas un jour où nous ne recevons pas des signalements de riverains et des signalements de nuisance, d'incivilités dus à des cyclistes qui ne sont pas du tout à la vitesse autorisée et qui traversent le parc à proximité de personnes âgées, d'enfants, etc. L'objectif de ce vœu est d'adapter la réglementation dans les espaces verts parisiens, en interdisant simplement la circulation de ces engins même non motorisés, sauf pour les enfants jusqu'à 8 ans. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci beaucoup. Karine Taïeb.

**Mme TAÏEB :** Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Alix. Vous avez précisé que ce vœu avait été rédigé finalement de manière relative au parc Martin Luther King. Et donc, on ne peut pas faire de généralités sur tous les parcs parce qu'on ne connaît pas les situations de chaque parc. Il est rappelé dans les considérants qu'une réglementation existe. On ne va pas la relire, on l'a tous et toutes sous les yeux. Ce que je proposerai est un amendement à ce vœu, parce qu'il me semble important que si cette réglementation existe, on puisse améliorer la communication, la signalétique, renforcer – vous parlez de renforcement de la réglementation. Je dirais plutôt que la Mairie de Paris, renforce la communication et la signalétique relatives à cette réglementation dans les espaces verts, réglementation qui est en vigueur. Et je souhaiterais faire une petite correction sur la formulation « à l'exception des enfants », que je remplacerais par « à l'exception des véhicules conduits par les enfants ».

**M. BOULARD :** Merci pour cette proposition d'amendement. Pour la majorité d'arrondissement, Monsieur Charpentier.

**M. CHARPENTIER :** Merci, Monsieur le Maire. Cet amendement est-il en plus de l'adaptation de la réglementation ou à la place ?

**M. TAÏEB :** À la place.

**M. CHARPENTIER :** L'amendement que je propose va un peu dans ce sens-là, mais ce n'est pas pour remplacer ce qui est dit. Parce qu'aujourd'hui, la réglementation n'est pas claire. Déjà, elle est méconnue des usagers des parcs, et pas claire parce qu'on a le droit de rouler dans les grandes allées et pas les petites. Alors, les grandes ou petites allées, moi, je ne sais pas ce que ça veut dire. Être clair sur la réglementation sera plus simple pour tout le monde, y compris pour les agents dans leurs actions de verbalisation, car il est aujourd'hui compliqué pour eux d'expliquer à quelqu'un qu'ils vont verbaliser qu'il a le droit de rouler dans une grande allée, mais pas une petite, ou inversement. Sur la communication, je vous rejoins totalement. Aujourd'hui, il y a un déficit majeur de communication sur le sujet aux abords des parcs et à l'intérieur des parcs. Je suis allé regarder cela de plus près hier, je suis allé prendre des mesures à Martin Luther King et les affichettes qui précisent que les vélos sont interdits dans le parc font 15 centimètres sur 15. Autant vous dire que ce sont des timbres-poste et que personne ne les voit. Il y a un vrai déficit de communication, et c'est vrai que quand on demande aux services de la ville de mettre en place des dispositifs d'affichage plus explicites, on nous répond que ce n'est pas au marché, pas règlementaire, etc. Je pense qu'il y a un besoin de bouger là-dessus, à la fois pour les habitants – que l'on soit plus clair vis-à-vis d'eux – et pour les agents de la police municipale pour les aider dans leurs actions de verbalisation et faciliter leur travail au quotidien.

**M. BOULARD :** Merci. Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** Oui, on va voter favorablement. Comme l'a dit Alix Bougeret, il faut agir.

**M. BOULARD :** Merci à vous. Il y a plusieurs amendements : un amendement par Monsieur Charpentier sur la signalisation, sur le renforcement de la signalisation à l'extérieur comme à l'intérieur des parcs. Cela paraît nécessaire, on est d'accord sur ce projet d'amendement, afin

d'assurer une bonne information des usagers. Par contre, sur votre amendement qui reviendrait à ne pas revoir la réglementation, il y a un problème, il y a un besoin de reclarifier les choses, on l'a exprimé. Cet amendement ne va pas être accepté, car le sens du vœu est de clarifier la réglementation et de renforcer la communication. On le retiendra au nom de la majorité d'arrondissement. Sur cette base de vœu amendé, la majorité maintient la nécessité de clarifier la réglementation. Je vous propose de voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que selon la réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris, « la circulation d'engins non motorisés et d'engins à propulsion humaine à assistance électrique tels que les vélos, rolliers, planches à roulettes, gyropodes, trottinettes... est autorisée dans les pistes, allées, circuits et promenades aménagés à cet effet et signalés comme tels sous réserve de s'effectuer à une vitesse adaptée au profil du site et à la densité du public » ;

Considérant qu'il est ajouté que « sur les autres allées, les cycles et les autres engins précités doivent être tenus à la main. Cependant, les enfants jusqu'à 8 ans peuvent circuler avec des vélos adaptés à leur âge ou des véhicules-jouets non bruyants, à faible vitesse et sous la surveillance d'un adulte »;

Considérant que « les agents publics sont habilités à faire mettre un pied à terre à chaque fois que cette circulation est susceptible de causer un danger pour les autres usagers ou de nature à troubler la tranquillité des lieux » ;

Considérant que la fréquentation accrue des espaces verts, notamment à grande échelle est incompatible avec la circulation même « à une vitesse adaptée » d'engins non motorisés, qui devient alors source de nuisances et d'incivilités ;

Considérant que la signalétique, lorsqu'il existe une interdiction, n'est soit pas suffisamment visible, soit pas suffisamment dissuasive ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris renforce la réglementation des espaces verts parisiens en y interdisant la circulation des engins même non motorisés, à l'exception des enfants jusqu'à 8 ans.
- La Maire de Paris renforce la signalisation à l'extérieur comme à l'intérieur des parcs, afin d'assurer une bonne information aux usagers et de faciliter par ailleurs les opérations de verbalisation pour la Police municipale.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023053

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

**DELIBERATION N° 17-23-208**

**OBJET : V172023054 Vœu relatif au renforcement des moyens matériels et humains de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons par un vœu, le vœu 54, qui est présenté par Hugues Charpentier.

**M. CHARPENTIER :** Merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, un vœu qui concerne cette fois-ci la sécurité, et plus particulièrement dans les zones Champerret-Berthier et la Porte d'Asnières. J'associe à ce vœu mes collègues Christophe Ledran et Jean-Didier Berthault. On a constaté depuis ces dernières semaines, ces derniers mois, une dégradation de ce secteur en matière d'incivilité sur la voie publique, de nuisances, d'occupation de l'espace public aussi. Les habitants nous le remontent au quotidien désormais, on a constaté cet été des dégradations volontaires dans les parkings de Paris-Habitat dans les Hauts de Malesherbes, entre la Porte d'Asnières et Levallois, et plus récemment, ce vendredi, entre des jeunes de la Porte de Saint-Ouen et de la Porte d'Asnières. On a constaté aussi tout l'été la présence accrue de personnes devant le square Ulmann, qui n'ont de cesse de tirer des mortiers contre la police et d'occasionner des nuisances sonores vis-à-vis des habitants. Bref, la dégradation de ce secteur nous inquiète, et à ce titre, on s'adresse au préfet de police. On lui demande de mobiliser dès que possible les moyens qui sont à sa disposition pour remettre de la sécurité et de la tranquillité dans ces quartiers, de nous éclairer aussi sur les moyens qui sont mis en œuvre pour répondre au 17, puisqu'on a beaucoup de remontés d'habitants – je pense que tout le monde autour de la table le sait… Aujourd'hui, quand on appelle le 17, le taux de décrochage est tel que le temps d'attente est extrêmement long. Je ne vous parle pas de la réactivité derrière dans le cadre de la Coupe du monde, qui occupe beaucoup les effectifs de police sur d'autres missions que celle de la tranquillité publique. Et puis, le dernier élément : qu'il nous précise le calendrier de mise en place des trois caméras que nous devons obtenir dans le quartier dans le cadre du dernier PVPP.

**M. BOULARD :** Merci. Des explications de vote ?

**Mme PEREZ :** Monsieur le Maire. Chers collègues. Je suis totalement d'accord sur le fond. J'habite Porte d'Asnières, donc je vois tous les jours ce qu'il se passe. Je suis interpellée par mes voisins, par les habitants. Simplement, je ne pense pas que juste des caméras vont régler le problème. Mais surtout, ce quartier a quand même été délaissé depuis très, très longtemps. Il manque d'équipements, il manque d'associations. Ce que je voudrais juste soulever, c'est une interrogation par rapport aux déclarations. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous souhaitez, Monsieur le Maire et l'équipe municipale, un centre social, et pourquoi vous refusez le classement en quartier politique de la ville. C'est quelque chose que je n'arrive pas à comprendre, parce qu'un classement en quartier politique de la ville, c'est plus de moyens humains pour essayer d'avancer et de trouver des solutions à ce qu'il est en train de se passer, à cette dégradation. Mais sinon, nous voterons favorablement ce vœu.

**M. BOULARD :** D'autres explications de vote ? Jean-Didier Berthault.

**M. BERTHAULT :** Très rapidement, je voudrais revenir sur ce qui vient d'être dit. Ce quartier n'a pas été délaissé, Madame. La Mairie de Paris s'en est très bien occupée. Très, très bien. Mais malheureusement, pas dans le sens qu'on aurait espéré. Sur ce que vous demandez concernant la politique de la ville, ce n'est pas une fois que l'on a créé les problèmes qu'il faut être en politique de la ville, il faut plutôt être en amont pour essayer de les désamorcer. Donc rétablissons déjà la sécurité. Le travail avec les associations de prévention et les associations de quartier est fait, il est fait main dans la main avec beaucoup d'associations. Mais aujourd'hui, il faut déjà rétablir l'ordre.

**M. BOULARD :** Merci. Pour la majorité présidentielle y a-t-il des explications de vote ? Pas d'explication de vote. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant qu'il ressort des statistiques de la délinquance pour le premier trimestre 2023 que les cambriolages comme les vols à la tire sont en hausse dans le 17è arrondissement dans une proportion excédant 20% ;

Considérant par ailleurs, la recrudescence des incivilités et des actes de délinquance dans les quartiers Champerret-Berthier et Porte d'Asnières ;

Considérant la présence accrue de bandes et de dealers dans ces quartiers ;

Considérant les alertes récentes de risques de rixes, évitées grâce à la vigilance des associations de prévention spécialisée, des polices municipale et nationale et des polices municipales des communes voisines ;

Considérant l'implantation prochaine votée en 2022 par le Conseil de Paris (2022 SG 86) de 3 nouvelles caméras de vidéo-protection dans ce secteur ;

Considérant que leur installation est prévue « d'ici à 2024 » ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- Le Préfet de Police renforce les moyens matériels et humains à sa disposition pour améliorer rapidement la sécurité dans les quartiers périphériques du Sud du 17è arrondissement, notamment Champerret, Porte d'Asnières, Hauts-de-Malesherbes.

- Le Préfet de Police informe des moyens mis en œuvre pour une meilleure prise en charge du numéro d'appel de la police (17) dont les temps de réponse sont souvent très longs.

- Le Préfet de Police confirme le calendrier d'installation opérationnelle des caméras avant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023054

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 2

**DELIBERATION N° 17-23-209**

**OBJET : V172023055 Vœu relatif à l'entretien et la sécurisation des toits et façades végétalisés dans le domaine public parisien**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec le vœu 55 présenté par Benjamin Mallo ? Bertrand Lavaud ? Bertrand Lavaud.

**M. LAVAUD :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'entretien et de la sécurisation des toits et façades végétalisés dans le domaine public parisien. Les toits végétalisés et les façades à Paris sont de plus en plus nombreux, ce qui présente un intérêt en matière d'esthétisme, d'isolation, de stimulation, de biodiversité, de régulation des températures de la ville lors des épisodes de chaleur et de stockage des eaux de pluies. Sachant que les expertises techniques en matière de toits végétalisés spécifient que ces espaces nécessitent, entre autres choses, un point d'accès à l'eau, ainsi qu'un accès public sécurisé et un entretien régulier. C'est important car le toit végétalisé de l'école Cesbron a été le terrain d'un incendie, en juin dernier, pour la troisième fois depuis l'ouverture de l'école. Nous, ce qu'on propose avec Benjamin, c'est que la mairie de Paris procède à un recensement et un audit des toits et façades végétalisés de Paris, notamment le 17e, relevant du domaine public de la ville, et procède aux mises aux normes nécessaires et à un entretien régulier. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Des explications de vote ? Pour la majorité d'arrondissement, Aurélie Assouline.

**Mme ASSOULINE :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Merci, Monsieur Lavaud, pour ce vœu. Nous sommes évidemment très attachés à la végétalisation des toits et façades à la Mairie du 17e. Je vais rappeler les raisons pour lesquelles nous le sommes. C'est pourquoi nous avons notamment végétalisé la façade de la mairie, les toits et le mur de la cour et, malheureusement, nous nous retrouvons parfois confrontés à des problèmes techniques, notamment la portance, mais aussi vous en avez parlé des toits en zinc on se retrouve face à des barrages des architectes des Bâtiments de France, à la fois la végétalisation, mais aussi l'installation des panneaux photovoltaïques, puisqu'il est important de végétaliser au maximum et d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits dans le cadre de la transition des ressources énergétiques. Nous avons d'ailleurs participé au programme Climat de la ville de Paris et nous sommes fiers d'être le premier arrdt parisien à installer des panneaux photovoltaïques sur l'école de Reims, qui permet à la fois d'alimenter en énergie l'école mais aussi le conservatoire. Je ne suis vraiment pas contre un audit pour aller plus loin, un recensement des toits est déjà fait par la ville et nous y avons accès, mais pourquoi pas faire un audit sur l'ensemble des toits parisiens pour végétaliser, sécuriser si nécessaire, mais aussi utiliser comme espace pour des panneaux photovoltaïques. Je vous remercie. Nous voterons pour.

**M. BOULARD :** Merci. Explication de vote par Karim Ziady.

**M. ZIADY :** Merci, Monsieur le Maire. Je partage en partie ce qui vient d'être dit. En fait, je pense aussi que, depuis plusieurs Conseils d'arrondissement, parfois, on dévoie l'objet des vœux. Pour moi, un vœu en Conseil d'arrondissement, c'est pour exprimer, d'une certaine manière – et je l'avais déjà dit sur un autre sujet, dans un autre Conseil –, une prise de position politique, et évidemment rappeler nos désaccords sur certains sujets, on se le dit, on fait des vœux, on s'exprime et on en discute entre nous… Mais là, sincèrement, qui est contre l'entretien et la sécurisation des toits et façades végétalisés dans le domaine public ? Donc voilà. Moi, je pense que tout le monde est pour. Et, en fait, il suffisait de… Déjà, sur ce sujet précisément, il y a eu un signal de la mairie d'arrondissement, mais aussi, en plus, on a quand même un adjoint à la Maire de Paris et des collaborateurs qui travaillent dessus. Il y a une administration, et quand il y a des problèmes, on les signale, on fait des courriers. D'ailleurs, certains riverains dans le 17e n'hésitent pas à saisir et à faire des courriers sur ces sujets. Pour moi, il n'y a pas besoin de faire un vœu spécifique sur ce sujet. On ne participera pas au vote.

**M. BOULARD :** Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo ;

Considérant que les toits végétalisés à Paris sont de plus en plus nombreux, reflet de l'intérêt croissant de nos concitoyens et de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la végétalisation des villes ;

Considérant qu'à côté du patrimoine architectural emblématique du paysage parisien que constituent les toits en zinc, les toits végétalisés présentent un intérêt en matière d'esthétisme, d'isolation, de stimulation de la biodiversité en espace urbain, de réduction de la température de la ville lors des épisodes de chaleur et de stockage des eaux de pluies notamment lors des épisodes soudains de fortes intempéries ;

Considérant qu'on estime à plus de 100 hectares la surface de toitures et de façades végétalisées à Paris, par rapport à une surface de 460 hectares de toitures plates,
Considérant que l'été 2023, avec une température moyenne en France métropolitaine de 21,8°C (jour et nuit confondus) a été le quatrième été le plus chaud depuis 1900, avec des températures 1,4°C au-dessus des normales de saison,

Considérant que les expertises techniques en matière de toits végétalisés spécifient que ces espaces nécessitent, entre autres choses, un point d'accès à l'eau, ainsi qu'un accès public sécurisé,

Considérant que le toit végétalisé de l'école publique située au 1 rue Gilbert Cesbron (Paris 17) a été le terrain d'un incendie, le 16 juin 2023, pour la troisième fois depuis l'ouverture de l'école.

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la mairie de Paris :

- Procède à un recensement et à un audit des toits et façades végétalisés parisiens relevant du domaine public de la Ville de Paris,

- Procède aux mises aux normes nécessaires et à l'entretien régulier de tous les toits et façades végétalisés du domaine public de la Ville de Paris qui ne répondraient pas aux plus hautes normes de qualité et de sécurité

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

*Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.*

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023055

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-210**

**OBJET : V172023056 Vœu relatif à la lutte contre les nuisances sonores et apaisement de l'espace public**

**M. BOULARD :** Nous poursuivons avec le vœu 56, présenté par Benjamin Mallo.

**M. MALLO :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public. Nous avons accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la création d'un Comité Bruit dans le 17e. Notre engagement dans la lutte contre les nuisances sonores est à souligner. Un groupe d'affiliation au Conseil de Paris indépendant et progressiste soutient pleinement les actions mises en œuvre pour assurer la tranquillité de chacun, que ce soit dans l'espace public ou chez soi. Nous proposons à travers ce vœu de continuer le combat contre les nuisances sonores et renvoyons bien sûr aux travaux des groupes indépendants et progressistes, avec entre autres la lutte contre la mono-activité, favoriser la diversité, le lancement d'une campagne de communication pour sensibiliser les fêtards, l'augmentation des opérations de contrôle et de verbalisation, la mise en place d'un tableau de bord ou de pilotage et le suivi de ces actions, la création d'un guichet unique « Paris nuisances » et, enfin, entre autres, la création d'un numéro spécial dédié aux nuisances sonores auprès de la police nationale. Les nuisances sonores ne sont pas une fatalité. Je vous remercie.

**M. BOULARD :** Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Pour la majorité d'arrondissement, Christophe Ledran.

**M. LEDRAN :** Merci, Monsieur le Maire. Le bruit, et nous partageons ce point de vue, est devenu un véritable enjeu de santé publique et une préoccupation majeure pour les Parisiens et les habitants du 17e. Comme vous l'avez rappelé, nous avons consacré un dossier complet de cinq pages au bruit dans le journal municipal, *Paris 17*, de rentrée, dans lequel Monsieur le Maire a profité de cette occasion pour rappeler dans cet édito que les nuisances sonores n'étaient pas une fatalité dans le 17e arrondissement et présenter notre démarche empreinte de pragmatisme ainsi que notre méthode, vous l'avez évoquée, liée à la création du premier comité local de lutte contre le bruit à Paris, qui réunit à la fois des habitants, des élus du 17e et des experts indépendants. Donc avec Geoffroy Boulard, nous sommes clairement engagés dans la bataille contre le bruit pour préserver le cadre de vie et la santé des habitants du 17e. Nous avons, pour cela, lancé un plan d'action contre le bruit. Et on est pleinement engagés, donc à l'écoute des remontés des habitants, associations et riverains, et travaillons à partir de signalements qui nous sont remontés concernant les nuisances

sonores soit par mail, soit par « dans ma Rue », soit par des appels téléphoniques au 3975 – je vous rappelle que les signalements peuvent être pris 24 heures/24, et la police municipale se rendra d'ailleurs aussitôt sur place pour constater l'infraction ou, si elle n'en a pas la possibilité, dans les jours qui suivront aux horaires indiqués. Donc nous sommes, dans le 17e, sous la houlette de Hugues Charpentier, le seul arrondissement parisien à assurer le pilotage et la coordination de la gestion des nuisances sonores et leur caractérisation en réunissant à la fois les équipes de la police municipale, mais aussi celles de la police nationale et de la direction de l'urbanisme, également en lien avec le Comité terrasses sous l'égide de Pierre-François Logereau qui, tout au long de l'année, réunit également ces acteurs pour faire respecter l'application des réglementations. De très nombreux contrôles ont été effectués, notamment cet été, en particulier par la police municipale dans la limite de ses effectifs actuels, et de nombreuses verbalisations ont été dressées auprès des établissements qui ne respectent pas les règles, dont certains qui ont été sanctionnés pour infraction et récidives sont sous le coup de sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture administrative. En matière de sensibilisation et de responsabilisation, nous avons également réalisé cet été une affiche apposée avec l'accord des gérants pour cibler leurs terrasses estivales, pour sensibiliser leurs clients aux nuisances sonores, et pour le voisinage. Nous vous remercions pour votre vœu, qui montre tout l'intérêt que vous portez au combat que mène Geoffroy Boulard contre le bruit, mais je vous propose de le retirer, car vos propositions, comme un permis à points pour les établissements ou la pose de capteurs méduses sur l'espace public, alors qu'il est impossible sans une analyse approfondie a posteriori de caractériser les différentes sources de bruit, sont irréalistes.

**M. BOULARD :** Merci pour cette explication de vote. Jean-Luc Dumesnil.

**M. DUMESNIL :** Merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, la pollution sonore est la première des nuisances relevées par les Parisiens et Franciliens. C'est un enjeu majeur et les écologistes ont travaillé de longue date sur ce sujet. Il y a un organisme régional qui est Bruitparif, dans lequel je siège au demeurant, qui fait un travail absolument extraordinaire, notamment sur le contrôle du bruit. Effectivement, vous avez cité les méduses, qui sont un outil nouveau qui est très intéressant mais dont on n'a pas les outils juridiques pour l'utiliser et ne pas en faire un outil de répression. Mais en tout cas, c'est un outil de contrôle qui est fort intéressant et qui va certainement être amené à évoluer. Là, effectivement, vous vous adressez à la mairie du 17e, qui travaille sur le sujet. Votre proposition de permis à points me paraît un petit peu fantasque. En tout état de cause, nous sommes évidemment conscients qu'il faut agir, mais nous ne participerons pas au vote.

**M. BOULARD :** Merci pour ces explications. Il y a une demande de retrait. Benjamin Mallo, au regard des éléments ?

**M. MALLO :** Oui, merci beaucoup. On a pris en compte les éléments. On va conserver le vœu. Merci.

**M. BOULARD :** Vous allez maintenir votre vœu. Eh bien, nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Nous vous remercions.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo ;

Considérant que la pollution sonore est avec certitude une nuisance qui peut engendrer des problèmes de santé publique importants ;

Considérant que le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publié en 2022, confirme que la pollution sonore affecte grandement la santé physique et mentale des personnes et qu'en France plus de 9 millions de personnes sont exposées de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables ;

Considérant que selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le bruit représentait déjà en 2018 le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe, derrière la pollution atmosphérique ;

Considérant que tous les sites suivis par BruitParif sont généralement au-delà des niveaux recommandés par l'OMS, qu'ils enregistrent tous une hausse annuelle du niveau sonore comprise entre +1 à +7dB de nuit (22h/06h) et que ce bruit ferait perdre près de 11 mois d'espérance de vie en bonne santé ;

Considérant que le coût du bruit pour la société française est estimé à 147 milliards d'euros par an par l'Agence de la transition écologique (Ademe) ;

Considérant que Paris est l'une des capitales les plus denses au monde, avec environ 20 544 hab./km2, et que le 11e arrondissement est le district urbain le plus dense d'Europe ;

Considérant que le développement exponentiel des bars et des restaurants depuis une quinzaine d'années peut entraîner dans certains quartiers de Paris un déséquilibre de plus en plus marqué, engendrant ainsi une baisse de la qualité de vie des habitants et atteint leur santé et leur sûreté, qui peut aller jusqu'à remettre en cause le vivre ensemble ;

Considérant la multiplication des signalements sur l'application DansMaRue et la forte augmentation des témoignages recueillis par des associations présentes dans quasiment tous les arrondissements de Paris ;

Considérant que l'application de la réglementation en vigueur n'est pas optimale, ce qui engendre parfois une consommation massive d'alcool dans la rue, du fait du non-respect des arrêtés spécifiques aux quartiers festifs portant interdiction de la consommation de boissons alcooliques du 3e au 5e groupes sur le domaine public de 16 h à 7 h et de la vente à emporter de ces boissons de 21 h à 7 h ;

Considérant l'insuffisance des contrôles et des sanctions et l'importance à assurer une présence accrue de la police municipale et nationale sur le terrain afin de verbaliser les établissements qui ne respectent pas les règles ;

Considérant que la puissance publique, en plus de sa mission de sensibilisation des acteurs, doit pouvoir sanctionner une infraction ainsi que la récidive en prononçant des sanctions allant jusqu'à la fermeture administrative ;

Considérant qu'en parallèle des mesures de sanctions, la sensibilisation est indispensable ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mieux former les gérants afin de s'assurer de la bonne connaissance des règles et des risques mais aussi de leur donner les moyens d'objectiver les nuisances qui sont commises avec la mise en place de capteur « méduse » connecté afin que les établissements soient informés informatiquement et en direct lorsque le bruit de leur(s) établissement(s) devient trop important ;

Considérant la nécessité de faire mieux respecter la réglementation inscrite au sein du code de la santé publique sur les quotas et interdictions de transferts de licences (articles L.3332 et L.3335), et des arrêtés préfectoraux sur les zones de protection (arrêtés n° 61-11076 et 61-11077) et sur les distances entre débits de boissons (arrêté n° 72-16276) ;

Considérant que la municipalité doit réinstaurer un équilibre dans la ville, en pensant des stratégies d'aménagement concertées, planifiées et cohérentes en faveur de la diversité commerciale et de la lutte contre la mono-activité dans certains quartiers, en partenariat avec des sociétés d'économies mixtes comme par exemple Paris Commerces ;

Considérant que la Ville doit se doter d'une stratégie commerciale qui favorise les commerces de proximité de qualité, tournés vers les besoins des habitantes et des habitants ;

Considérant que les nuisances sonores ne sont pas une fatalité et que des solutions de régulation existent et doivent être mises en place afin d'assurer un meilleur équilibre de la Ville et la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, émettent le vœu que :

- Que la mairie du 17e arrondissement amplifie son engagement afin de lutter contre la mono activité et de favoriser la diversité commerciale au profit de magasins et d'artisans de proximité et de qualité, tournés vers les besoins des habitants :
  - En invitant la Ville de Paris à augmenter sa contribution au budget alloué au GIE Paris Commerces

o En poussant la Ville de Paris à engager une stratégie pluriannuelle de préemption des fonds de commerce et baux commerciaux sur la base des articles L 214-1 à 3 du Code de l'Urbanisme

- Que la mairie du 17e arrondissement, en lien avec la Ville de Paris, s'engage à prendre des moratoires sur les transferts et locations de licences IV pour toutes les rues très impactées par la mono activité bistrotière.

- Que la mairie du 17e arrondissement amplifie sa stratégie de sensibilisation aux nuisances sonores :
o En organisant, chaque année, une opération de protection des habitants contre les nuisances sonores par la Police municipale de Paris, selon le même principe que l'opération de protection des piétons du 29 mars 2022
o En mettant en œuvre une campagne de communication impactante afin de sensibiliser les fêtards aux nuisances qu'ils peuvent occasionner
o En créant un dispositif municipal de prévention à l'école afin d'informer tous les élèves de l'arrondissement des risques de la consommation d'alcool et de tabac

- Que la mairie du 17e arrondissement travaille avec la Ville de Paris à l'expérimentation de nouveaux outils de prévention, de sensibilisation et de lutte contre la récidive des établissements :
o En installant dans des zones très impactées par la mono activité bistrotière des capteurs « méduses » connectés afin que les établissements soient informés informatiquement, systématiquement et en direct lorsque le bruit de leur(s) établissement(s) devient trop important
o En créant un permis à points associé à l'exploitation d'un débit de boissons afin que chaque type d'infraction donne lieu à la confiscation d'un nombre de points pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'exercer l'activité

- Que la mairie du 17e arrondissement, en lien avec la Ville de Paris, identifie davantage les débordements et abus des bars, restaurants et lieux festifs :
o En augmentant les interventions de contrôles et de verbalisations de la police municipale et nationale
o En mettant en œuvre un pilotage commun des résultats afin de donner une vue d'ensemble sur le nombre de contrôles et de verbalisations, par horaire, lieu, typologie (avertissement, verbalisation, retrait temporaire ou définitif de l'autorisation d'exploiter la terrasse, demande officielle de fermeture administrative de l'établissement auprès de la Préfecture de Police), cause et montant

- Que la mairie du 17e arrondissement travaille avec la Ville de Paris à la mise en place de dispositifs d'urgence et d'accompagnement efficients en créant :
o Un guichet unique dématérialisé « Paris nuisances » afin de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'identifier un point d'entrée précis pour se renseigner, obtenir des informations et réaliser des signalements
o Un numéro spécifique afin de contacter la police nationale et la police municipale pour permettre une prise en charge plus rapide des signalements de nuisances sonores.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

*Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.*

À l'unanimité, avis défavorable est donné au Vœu V172023056

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2
Suffrages exprimés contre : 27
Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-23-211**

**OBJET : V172023057 Vœu relatif à la sensibilisation des Parisiens aux risques touchant le bâti ancien**

**M. BOULARD :** Le vœu 57 est présenté par Benjamin Mallo.

**M. MALLO :** Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu a pour but de sensibiliser les copropriétés à la prévention des risques touchant le bâti ancien. Il repose notamment sur une proposition de loi visant à instaurer un diagnostic structurel obligatoire des immeubles collectifs à usage, bien sûr, principalement d'habitation, et construits il y a plus de cinquante ans. À travers ce vœu, nous émettons le souhait que la Mairie de Paris s'engage dans une campagne de sensibilisation des propriétaires fonciers et des résidents parisiens, et qu'elle utilise les moyens de communication à sa disposition pour diffuser les informations pertinentes et mette à disposition les contacts nécessaires pour encourager la conduite de diagnostics techniques des bâtiments et des travaux qui en découlent. Nous vous remercions.

**M. BOULARD :** Merci. Une explication de vote pour la majorité d'arrondissement. Scévole de Livonnière.

**M. de LIVONNIÈRE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je suis évidemment très sensible à votre vœu étant en charge de l'habitat. Je trouve d'ailleurs que la portée pourrait être un peu élargie au parc social alors je comprends bien que ça vient du gouvernement donc ça tombe directement sur vous, mais on peut constater en regardant le parc social que la notion de risque et de désordre n'attend pas le nombre des années. J'apprécie le côté non coercitif de votre vœu, qui est ancré sur l'incitation, la responsabilisation, et sans augmentation de taxe, ni de contrainte de calendrier. Les propriétaires du 17e, nombreux, vous remercient. En synthèse, si je comprends bien, vous demandez une campagne qui pourrait se traduire par : une fissure, un audit. Permettez-moi cependant de faire remarquer qu'il y a quelques dispositifs existants, à commencer par celui de la Métropole du Grand Paris, qui est prête à financer avec une aide forfaitaire de 5 000 euros un diagnostic technique global très largement accessible, notamment sur le site de l'Agence parisienne du climat qui, par une simple recherche Google, vous donnera des informations. D'ailleurs, elle met en place un dispositif dédié aux copropriétés que l'on appelle CoachCopro. Nous avons un peu plus de 6 000 bâtiments dans le 17e. En revanche, on peut déplorer qu'un quart ne soient pas bien qualifiés dans les bases de données, dans les bases nationales liées aux bâtiments. C'est un point que je voulais partager. Cependant, ce que je vous propose ce soir, puisque je suis sensible à votre vœu, c'est peut-être de l'amender, de lui donner un peu de tonus. Je vous propose de l'amender en complément, c'est-à-dire que je garderais vos propositions qui font sens, mais en plus, je demanderais à la Maire de Paris de contribuer davantage à l'objectif, en améliorant la base de connaissances relative aux bâtiments des Parisiens, en open data et alimentée par les services de l'état, et surtout qu'elle renforce les moyens humains du service technique de l'habitat qui, lui, est habilité à identifier les pathologies des bâtiments afin d'inciter et de faciliter le traitement préventif des risques et des désordres.

**M. BOULARD :** Merci pour votre proposition d'amendement. Une réaction à cette proposition d'amendement, Benjamin Mallo ?

**M. MALLO :** Oui, on est pour.

**M. BOULARD :** Vous acceptez la proposition d'amendement de la majorité d'arrondissement. La parole à Karim Ziady.

**M. ZIADY :** Oui, merci, Monsieur le Maire. De notre côté, on s'abstiendra sur ce vœu. Je pense qu'il y a déjà pas mal de choses qui existent en la matière. Alors, je peux comprendre que sur le côté municipal, parfois, c'est compliqué de comprendre tous les mécanismes – commission du vieux Paris et toutes les instances, la direction de l'urbanisme –, mais il y a aussi ce qui est écrit dans la loi, et nul n'est censé l'ignorer, sur les questions de ravalement, par exemple. De notre côté, on s'abstiendra sur ce vœu pour deux raisons : je pense qu'il n'y avait pas besoin de faire un vœu sur ce sujet et qu'on aurait pu faire des propositions et écrire

à la mairie d'arrondissement ou à l'adjoint concerné et, deuxièmement, je pense sincèrement, en toute franchise, que la Mairie de Paris ne va pas s'engager et payer une campagne de sensibilisation des propriétaires fonciers suite à un vote d'un éventuel vœu sur cette thématique. Je préfère m'abstenir car je sais qu'il n'aboutira pas quoi qu'il arrive.

**M. BOULARD :** Merci pour votre explication de vote. Je vais donc soumettre le vœu amendé par la majorité d'arrondissement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo ;

Considérant que la sécurité de tous est une préoccupation majeure,

Considérant que l'on considère généralement comme bâti ancien, une construction datant d'avant 1948,

Considérant que les immeubles collectifs de bâti ancien peuvent présenter des fragilités structurelles dues, par exemple, à des modifications ou des transferts de charge sur les éléments porteurs, comme ce qui a pu provoquer l'effondrement de deux immeubles à Lille (Nord), le 12 novembre 2022, dans une rue très commerçante du centre-ville,

Considérant que les fragilités du bâti peuvent se manifester par des fissures ou des chutes de pierres de parement, sans pour autant que ces immeubles soient identifiés comme insalubres,

Considérant qu'il convient de protéger l'état du bâti, constitutif du patrimoine parisien et du 17e arrondissement, afin de prévenir des situations critiques,

Considérant que la sensibilisation des propriétaires fonciers et des résidents est une étape essentielle de la prévention des risques,

Considérant qu'un diagnostic structurel de l'état des façades, plafonds et planchers d'un bâtiment participe de la prévention des désordres liés à la vétusté des immeubles d'habitation, notamment lorsqu'ils relèvent du bâti ancien.

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la mairie de Paris :

- S'engage dans une campagne de sensibilisation des propriétaires fonciers et des résidents parisiens, afin d'encourager le développement d'un état d'esprit de vigilance active et continue des risques et fragilités touchant le patrimoine parisien, notamment le bâti ancien,

- Utilise les moyens de communication à sa disposition pour diffuser les informations pertinentes et mette à disposition les contacts nécessaires pour encourager la conduite de diagnostics techniques globaux (DTG) des bâtiments et des travaux en découlant.

- Contribue, pour cet objectif, à améliorer la base de connaissance relative aux bâtiments parisiens en open data et avec les services de l'état.

- Renforce les moyens humains du Service Technique de l'Habitat, habilité à identifier des pathologies de bâtiments, afin d'inciter et faciliter le traitement préventif des désordres.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023057

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

**M. BOULARD :** Nous arrivons au terme de notre Conseil d'arrondissement. Merci à tous, et bonne soirée. Merci aux services et aux équipes de la direction générale des services, qui ont assuré le suivi de ce Conseil.

DELIBERATION N° 17-23-166
OBJET : 172023018 Adoption de la procédure d'urgence

DELIBERATION N° 17-23-167
OBJET : 172023016 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATION N° 17-23-168
OBJET : 172023017 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023

DELIBERATION N° 17-23-169
OBJET : V172023051 Vœu relatif à la dénomination Hervé Benessiano de la placette à l'angle de la rue Biot et de la rue des Dames

DELIBERATION N° 17-23-170
OBJET : 2023 DASCO 80 Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

DELIBERATION N° 17-23-171
OBJET : 2023 DASCO 100 Transformations Olympiques - subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet "éducation par le sport"

DELIBERATION N° 17-23-172
OBJET : 2023 DDCT 97 Transformations Olympiques - Subventions (40 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle

DELIBERATION N° 17-23-173
OBJET : 2023 DDCT 98 Transformations Olympiques – Subventions 33 790€ et conventions entre la Ville de Paris, trois associations "Sport et décrochage scolaire"

DELIBERATION N° 17-23-174
OBJET : 2023 DSOL 122 Transformations Olympiques – Subvention (78 310 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage »

DELIBERATION N° 17-23-175
OBJET : 2023 DDCT 61 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024

DELIBERATION N° 17-23-176
OBJET : 2023 DDCT 62 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

DELIBERATION N° 17-23-177
OBJET : 2023 DDCT 63 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

DELIBERATION N° 17-23-178
OBJET : 172023019 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

DELIBERATION N° 17-23-179
OBJET : 2023 DAC 163 Subventions conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

DELIBERATION N° 17-23-180
OBJET : 2023 DAC 445 Subventions (2 000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-23-181
OBJET : 2023 DFPE 73 Subventions (1 447 829€), avenants 1 et 2 à la Fondation des Œuvres de la Croix St Simon, pour ses deux établissements hors forfait Fuligule 16è et l'Ombelle 17è

DELIBERATION N° 17-23-182
OBJET : 2023 DFPE 153 Subvention (59.500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14e,15e,16e et 19e et sur tout Paris

DELIBERATION N° 17-23-183
OBJET : 2023 DFPE 160 Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

DELIBERATION N° 17-23-184
OBJET : 2023 DSOL 81 Subventions (76 500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap

DELIBERATION N° 17-23-185
OBJET : 2023 DSOL 112 Subventions (40 000 euros) et conventions ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap

DELIBERATION N° 17-23-186
OBJET : 2023 DDCT 89 Subventions (40 000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville

DELIBERATION N° 17-23-187
OBJET : 2023 DJS 30 Subventions (113.000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS

DELIBERATION N° 17-23-188
OBJET : 2023 DLH 156 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant des programmes de conventionnement et de création de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP (18 176 519€)

DELIBERATION N° 17-23-189
OBJET : 2023 DLH 255 Réalisation, au sein du groupe « Gouvion Saint-Cyr » (17e), d'un programme d'îlot de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (274 726 euros)

DELIBERATION N° 17-23-190
OBJET : 2023 DGGP 20 Signature de l'avenant n°1 à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass Numérique » entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris (10e, 17e, 18e)

DELIBERATION N° 17-23-191
OBJET : 2023 DVD 57 Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500€ en fonctionnement et 194 100€ en investissement) et conventions associées

DELIBERATION N° 17-23-192
OBJET : 2023 DVD 61 Parc de stationnement JOUFFROY D'ABBANS - Avenant n°1 à la convention de concession des Parcs de stationnement HOCHE, PORTE D'ASNIERES et JOUFFROY D'ABBANS

DELIBERATION N° 17-23-193
OBJET : 2023 DAE 166 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2000 euros)

DELIBERATION N° 17-23-194
OBJET : 2023 DAE 167 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2500 euros)

DELIBERATION N° 17-23-195
OBJET : 2023 DAE 168 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2000 euros)

DELIBERATION N° 17-23-196

OBJET : 2023 DPE 42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

DELIBERATION N° 17-23-197
OBJET : 2023 DAC 162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

DELIBERATION N° 17-23-198
OBJET : 2023 DASCO 79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros)

DELIBERATION N° 17-23-199
OBJET : 2023 DASCO 84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros)

DELIBERATION N° 17-23-200
OBJET : 2023 DASCO 85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros)

DELIBERATION N° 17-23-201
OBJET : 2023 DASCO 93 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics

DELIBERATION N° 17-23-202
OBJET : 2023 DASCO 94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics

DELIBERATION N° 17-23-203
OBJET : 2023 DASCO 95 Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

DELIBERATION N° 17-23-204
OBJET : V172023049 Vœu relatif à la création d'une Unité équestre de la Police nationale à Paris

DELIBERATION N° 17-23-205
OBJET : V172023050 Vœu relatif au réaménagement de l'avenue de la Grande Armée

DELIBERATION N° 17-23-206
OBJET : V172023052 Vœu relatif à la définition des plans de circulation durant les Jeux olympiques et paralympiques 2024

DELIBERATION N° 17-23-207
OBJET : V172023053 Vœu relatif au renforcement de la réglementation sur la circulation des engins non motorisés dans les espaces verts

DELIBERATION N° 17-23-208
OBJET : V172023054 Vœu relatif au renforcement des moyens matériels et humains de sécurité dans les quartiers Champerret et Porte d'Asnières

DELIBERATION N° 17-23-209
OBJET : V172023055 Vœu relatif à l'entretien et la sécurisation des toits et façades végétalisés dans le domaine public parisien

DELIBERATION N° 17-23-210
OBJET : V172023056 Vœu relatif à la lutte contre les nuisances sonores et apaisement de l'espace public

DELIBERATION N° 17-23-211
OBJET : V172023057 Vœu relatif à la sensibilisation des Parisiens aux risques touchant le bâti ancien

*La séance est levée à 21 h 04.*

Procès-verbal de la séance du 19 SEP. 2023

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17ème arrondissement

M. Théo MICHEL,
Conseiller d'arrondissement, secrétaire de séance